Bibliothèque de l'Assemblée Législative

ABONNEMENTS

EDITION TRI-HEBDOMADAIRE. — Au Canada, un an, $4 six mois, $2. — Aux Etats-Unis, un an, $5 ; six mois, $2.50. — En Angleterre, un an, $6 ; six mois, $3. — En France, un an, $12 ; six mois, $6.

EDITION HEBDOMADAIRE. — Au Canada, un an, $2 ; six mois, $1. — Aux Etats-Unis, un an, $2.50 ; six mois, $1.25. — En Angleterre, un an, $3 ; six mois, $1.50. — En France, un an, $5 ; six mois, $2.50.

☞ Les abonnemens datent du 1er et du 15 de chaque mois On ne reçoit pas d'abonnement pour moins de six mois. — Les lettres et envois non-affranchis sont refusés. Tout avis de discontinuation, pour être valable, devra être donné au moins un mois avant l'expiration du semestre commencé. Les frais de poste tout à la charge de l'abonné. On adresse les lettres et communications à PAPINEAU ET DORION, rue Ste.-Thérèse No. 9, Montréal.

LE PAYS.

PAPINEAU et DORION Propriétaires-Editeurs

ANNONCES

Première insertion 7 centins par ligne : chaque insertion subséquente, 2 centins par ligne. Le carré de 20 lignes $25 pour l'année et $15 pour six mois : le demi-carré de 10 lignes $12 pour l'année et $8 pour six mois, avec privilége d'un changement mensuel. Adresses professionnelles n'excédant pas 8 lignes, $6 pour l'année, $4 pour six mois et $1.00 pour un mois.

☞ Toute annonce envoyée à ce bureau sans être accompagnée d'un ordre mentionnant le nombre d'insert ons requis sera publiée jusqu'à concurrence de six mois, à moins d'un avis au contraire, et l'annonceur chargé d'autant. Les propriétaires du *Pays* ne se tiennent pas responsables des erreurs qui pourraient se glisser dans les annonces légales ou autres. Les annonces *occasionnelles* devront être payées au comptant. Les lettres et envois non-affranchies sont refusés.

VOL. XVI. Edition Tri-Hebdomadaire. — MONTREAL, MARDI MATIN, 12 FEVRIER 1867. No. 13

Adresses Professionnelles, etc,

WILLIAM BOHRER,
PROFESSEUR DE MUSIQUE,
No. 17,—*RUE ROUSSEAU*,—*No.* 17
(En bas de la Place Dalhousie,)
MONTREAL.
29 déc. 1866 aa—144

MARCIL & LANCTOT,
AVOCATS,
No. 22, *RUE ST. GABRIEL No.* 22,
MONTREAL.
1er déc. 1866. aa—134

DUHAMEL & DROLET,
AVOCATS,
No. 28,—RUE ST. VINCENT,—No. 28
MONTREAL.
JOSEPH DUHAMEL. | GUSTAVE A. DROLET
M. Drolet suivra les Cours de St. Jean.
22 sept. jno—105

CHAPLEAU et RAINVILLE,
Avocats,
No. 66, RUE ST. GABRIEL, MONTREAL.
M. Chapleau suivra le district de Terrebonne et les circuits de Vaudreuil et de Soulanges.
M. Rainville continuera à suivre le circuit de Rouville.
1er septembre jno—96

LAFRAMBOISE & ROBIDOUX
AVOCATS,
32,—*PETITE RUE ST. JACQUES*,—32,
MONTREAL.
MM. L. & R. suivront le circuit de St. Hyacinthe
12 juillet 1866 jno—74

DORION, DORION & GEOFFRION
Avocats,
No. 43, — *RUE ST. VINCENT*, — *No.* 43,
AU DEUXIÈME.
L'HON A. A. DORION, C. R.,
V. P. W. DORION, ECR.,
C. A. GEOFFRION, ECR.
12 juin. jno—62

Dr. L. J. B. LeBLANC,
CHIRURGIEN-DENTISTE,
Elève et Successeur du Dr. Jourdain,
581,.....*RUE CRAIG*,.....581,
Au coin de la rue Côté,
MONTREAL.
De 9 heures à 5 heures.
1er juin. 58

DeBELLEFEUILLE & TURGEON,
AVOCATS,
No. 36,—*RUE ST. VINCENT*,—*No.* 36,
MONTREAL.
MM. DE B. & T. suivront les circuits du District de Terrebonne
24 octobre 1865 aa—116

Dr. BELLE
CHIRURGIEN DENTISTE,
No. 471, RUE CRAIG, No. 471,
(*Vis-à-Vis le Champ-de-Mars.*)
15 mai, 1866. aa—51

A. CHOQUET,
AVOCAT,
No. 41, — *RUE ST. VINCENT*, — *No.* 41,
MONTREAL.
21 avril aa—42

CHARLES DAOUST,
AVOCAT,
No. 2, Petite Rue St. Jacques
MONTREAL.
7 octobre 1865. 109

Dr. E. MATHIEU,
DENTISTE.
No. 192, RUE NOTRE-DAME,
VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.
MONTREAL.
18 avr 1866 aa—38

EDWIN R. TURNER,
ARTISTE-PHOTOGRAPHE,
(Autrefois chez Notman,)
147, *GRANDE RUE ST. JACQUES*,
vis-à-vis l'Ottawa Hotel.
MONTREAL.
Montréal, 26 mai 1866 aa—56

CHARLES HEARN, Opticien, 242, Rue Notre-Dame, Montréal. — Attention particulière donnée à l'ajustement des lunettes. Toutes réparations faites avec promptitude, et à des prix raisonnables. 9 juin—jno—61

P. S. ROSS et FRERE,
GRÉEURS,
No. 10, Rue des Sœurs-Grises,
MONTRERL.
Toujours en main : Cordages, Toiles, Goudron, Brai, Etoupe, Peinture, Huile, Poulies, Etc., Etc.
Montréal, 5 Mai 1866 aa—48

EN VENTE

Chez presque tous les Libraires Anglais et Français, et au bureau du *Pays*

L'ANNUAIRE
DE
L'INSTITUT CANADIEN
pour 1866.

On trouvera dans cette brochure tous les renseignements désirables sur la position de l'Institut, et ses difficultés avec l'Evêque de Montréal, ainsi que la lettre remarquable de l'Hon. L. J. Papineau.

PRIX, 6 SOUS.
12 janvier 1867. jno—149

MAGASIN D'EPICERIES
POUR
LES FAMILLES.

Thés frais et odoriférants, Café Mocha, Java, et autres de qualité supérieure. Beurre frais, Sirop d'érable, et un assortiment général d'épiceries de première qualité vendues tel qu'importées, à des prix excessivement bas pour argent comptant.

W. D. McLAREN,
No. 247, Grande rue St. Laurent,
Coin de la rue Ste. Catherine
Montréal, 26 mai 1866 aa—56

Adresses Professionnelles, etc,

HORACE LAPIERRE,
Avocat, Procureur, Solliciteur et Notaire-Public
Bureau : Coin des Rues Sussex et York,
OTTAWA, C. W.
16 octobre aa—115

J. B. L. ROLLAND, Marchand de Chaussures, 226, Rue Notre-Dame, Montréal.—A constamment en main un assortiment de chaussures qu'il vend à des prix très réduits. 9 juin—au—61

Dr. A. ROLLIN,
No. 480,—RUE ST. JOSEPH,—No. 480,
MONTRÉAL.
29 sept. 1866 jno—108

M. B. IBBOTSON informe respectueusement ses amis et le public qu'il a ouvert pour son propre compte, au No. 32, Grande Rue St. Jacques, porte voisine du Bureau de Poste, un atelier pour la fabrication de livres de compte. Il espère que ses 17 années d'expérience, comme gérant dans l'établissement bien connu de feu M. Tuttle lui mériteront une part du patronage public.
21 juillet 1866 aa—78

NAVIGATION.

AVIS AUX IMPORTATEURS,

Ligne Française et Canadienne de Vaisseaux Rapides
VOYAGEANT ENTRE
MARSEILLES, BORDEAUX, le HAVRE, CHARENTE, LONDRES,
QUEBEC ET MONTREAL

Nous attirons l'attention spéciale des importateurs sur cette nouvelle ligne de vaisseaux rapides actuellement établie entre la France et le Canada, et voyageant entre les ports susdits.

Les départs sont fixés comme suit :

De Marseilles.....	15 Mars	et 15 Août
De Bordeaux.....	do	do
Du Hâvre	do	do
De Charente	do	do
De Londres (Ang)....	do	do

Les importateurs devront m'envoyer leurs ordres chaque année du 15 janvier au 15 février et du 15 juin au 15 juillet, le plus tard. Les prix du fret sont fixés aux ports susdits. Pour plus ample information s'adresser à
MM. Chaix, Bryant et Cie, Marseilles, France.
M. L Lieutand, marchand de bois, Toulon, France
MM. Louit, frères Bordeaux, France.
MM. Geo. Sayer et Cie., de Cognac, pour Charente, France.
M. J B Heaulme, Hâvre, France.
M. Paul Jocke, 5 Fawkees' Buildings, Great Tower Street, Londres, Angleterre.
Et à
JULES FOURNIER,
AGENT,
34 Rue St. Sulpice.
22 jan jlm—4

COMPAGNIE
DE
VAPEURS OCEANIQUES
DE
MONTRÉAL,
Sous contrat avec le gouvernement canadien pour le transport des Malles du Canada et des Etats-Unis.

1866-67 **1866-67**

ARRANGEMENT D'HIVER.

Les passagers sont enrégistrés pour Londonderry Glasgow et Liverpool.

☞ *Des Billets de Retour peuvent être obtenus à des prix très réduits.* ☜

La ligne de la malle de cette COMPAGNIE se compose des Vaisseaux suivants de première Classe à plein pouvoir, construits à Clyde. Stermers en fer à double engin.

Moravian.....	2,650 ton.	—Capt. Aiton
Austrian.....	2,700 ton.	— en construction
Nectorian.....	2,700 ton.	— do
Hibernian.....	2,434 ton.	— Lt. Dutton, RNR
Belgian.....	2,400 ton.	—Capt. Brown
Peruvian.....	2,600 ton.	— " Ballantine
Nova-Scotian.....	2,300 ton.	— " Wylie
North-American....	1,780 ton.	— " Kerr
Damascus	1 600 ton.	— " Watt

Transportant les malles du Canada et des Etats-Unis.

Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS, et de PORTLAND tous les SAMEDIS, arrêtant à Lock Foyle pour recevoir à bord et mettre à terre les Malles et Passagers pour l'Irlande et l'Ecosse.

Et leur LIGNE de GLASGOW, composé des steamships suivants :

ST.-DAVID.	1,650 Tons...	Capt. Aird
ST.-ANDREW...	1,432 " ...	" Scott
ST.-GEORGE....	1,468 " ...	Lt. Smith, RNR
ST.-PATRICK...	1,207 " ...	Capt. Trocks

(Voyageant entre la Clyde, Québec et Montréal, (touchant à Kingstown, Dublin, pour prendre les passagers) à des intervalles réguliers durant la saison navigable de l'hiver.

Les steamers de la Ligne de la Malle partiront de Portland comme suit :

Damascus	Samedi, 9 Fév.
Moravian.....	Samedi, 16 Fév.
Nestorian.....	Samedi, 23 Fév.
Belgian.....	Samedi, 2 Mars
Peruvian	Samedi, 9 Mars
North-American.....	Samedi, 16 Mars
Nova-Scotian	Samedi, 23 Mars

PRIX DU PASSAGE de Montréal à Londonderry ou Liverpool :
CABINE..... $76 et $85
(Suivant les accommodements.)
ENTREPONT $30.50

On ne peut retenir des cabines à moins de payer d'avance.
Un Chirurgien d'expérience est à bord de chaque Vaisseau.
Pour fret et autres particularités, s'adresser à
H. ET A. ALLAN,
Coin des rues Youville et de la Commune,
Montréal.
Ou à la Station du Chemin de Fer le Grand Tronc, PORTLAND.
15 janv 1867 aa—1

MARCHANDISES SECHES.

Grande Excitation!!

AVANTAGES EXTRAORDINAIRES
OFFERTS PAR
DUPUIS ET LABELLE,
A LA
MAISON JACQUES-CARTIER,
66 et 68, Rue Notre-Dame,
MONTRÉAL.

MM. DUPUIS & LABELLE, on reconnaissance pour l'encouragement libéral qu'ils ont reçu jusqu'à ce jour, accorderont pendant tout le mois de Décembre les primes suivantes :

50 CENTINS

en marchandises à toute personne qui achètera à leur établissement pour un montant de cinq à dix piastres, et

UNE PIASTRE

aussi en marchandises, à toute personne qui achètera pour un montant de dix piastres, et au dessus, pour argent comptant.

Leur assortiment de marchandises sèches est très-considérable et très-varié. On trouvera à leur établissement :

Coton jaune, Coton blanc, Indiennes, Toiles, Mousseline de laine, Cassimire à chemises, Flanelles, Imitation de mouton, Draps. Tweed, Casimire, Beaver, Châles, Echarpes, Collerettes, Mantelets, Velours, Soieries, Rubans, Gants et Mitaines en Kid.

Un lot considérable de TAPIS en laine et tapistry, pour planchers et escaliers, une grande variété de MERINOS FRANÇAIS à très bon marché.

Des TAILLEURS et des MODISTES attachés à l'établissement se chargent de la confection de toutes sortes d'habillements.

☞ UN SEUL PRIX DEMANDÉ. ☜
13 déc. —139

MAISON CANADIENNE,
No. 197, Rue Notre-Dame,
Porte voisine de la Pharmacie Devins & Bolton,
MONTRÉAL.

Le soussigné, tout en remerciant ses nombreuses pratiques et le public en général pour l'encouragement qu'il en a reçu, a l'honneur de les informer que son assortiment de

MARCHANDISES SECHES
DU
Printemps et de l'Eté
EST MAINTENANT COMPLET.

L'importation qu'il vient de recevoir, consiste surtout en Nouveaux patrons de Robes en Soie, Barège, Mousseline de Laine, Cobourgs, Châles, etc., en draps, casimires, Tweeds, pour habits, pantalons et vestes.

Le département des MARCHANDISES de DEUIL offre la plus grande variété.

—AUSSI :—

Un grand assortiment de hardes faites, Mantes et Garibaldi de toutes sortes.

Des modistes expérimentées sont attachées à l'établissement, et l'on se chargera du confectionnement d'habillements de femmes et d'enfants.

Des tailleurs de premières classes sont aussi attachés à l'établissement, et toute commande pour habillements d'homme recevra la plus stricte attention.

Le soussigné tient constamment un assortiment complet de gants de Chapeaux de Soie, de Paille et de Feutre. —Fleurs, Plumes, Rubans, etc., etc.

Le tout vendu à très bas prix.—Toute marchandise marquée en chiffres,—un seul prix.

T. TURGEON
19 avril aa—41

Huile de Charbon et Kerosine

Des meilleures marques et garanties non explosives. A vendre à bon marché pour du comptant, chez

M. MAUME,
161, Grande Rue St. Jacques.
Vis-à-vis le Colonial House.
7 juin 1866 aa—60

RESTAURANT DELMONICO,
Rue Notre-Dame, 300 et 302,
(Presque en face du Terrapin)

M. E. LAPORTE,
CUISINIER FRANÇAIS.

Ouvrira JEUDI, un ETABLISSEMENT de PREMIERE CLASSE et sur le pied des Grands Cafés Parisiens.

M. LAPORTE ayant l'avantage d'offrir toutes les délicatesses de la cuisine française et étant avantageusement connu à Montréal comme cuisinier de première classe, espère que les citoyens daudront bien patroner son établissement, le seul de ce genre en Canada.
2 octobre jno—109

Pourquoi mettre vos habits en haillons à force de les frotter sur des planches pour les blanchir, lorsqu'ils peuvent être lavés
PLUS FACILEMENT ET PLUS VITE
En se servant de la
GLYCERINE
ET DE LA
POUDRE DE SAVON
DE
HARPER TWELVETREES ?

☞ La femme d'un ministre a dit : "On épargne au moins la moitié de SAVON, les deux tiers de TEMPS et les trois quarts de TRAVAIL."
A vendre dans tous les magasins en général.

Walter Marriage,
Agent pour le Canada,
Montréal
2e avril aa—44

FEUILLETON.

L'HERITIERE D'UN MINISTRE
PAR MADAME D'ASH.

PREMIÈRE PARTIE.

XI.

LA MORT D'UN GRAND.

(Suite.)

Le cardinal fermait les yeux ; sa respiration haletante révélaient ses douleurs. Julia n'en fut point touchée. Elle continua de le harceler jusqu'à ce qu'il prononçât contre elle une malédiction qu'il ne put retenir.

—Non, non, mille fois non ! s'écria-t-il. Si je vis seulement jusqu'à demain, je vous ôterai même ce que je vous avais donné.

Le visage de Mlle Milliani était terrible à voir : ses yeux étincelaient dans l'ombre comme ceux d'une louve.

—Ah ! vous m'abandonnez ! vous me volez ce qui m'appartient ! Vous souhaitez d'être à demain pour achever votre ouvrage de ruine envers moi ! Soyez donc maudit par votre enfant, maudit par moi, au nom de ma mère, maudit par moi, au nom du peuple de France, que vous avez pressuré, dépouillé, et qui, à votre lit de mort, emprunte la voix de votre fille pour vous crier : Anathème ! maudit par vos parents, par les ingrats que vous avez faits. Vous n'aviez pas un ami, vous me laissez pas un regret ! Vos créatures mêmes attendent avec impatience le moment qui les délivrera de vous ? Votre maîtresse, cette reine que vous avez égarée, vous méprise aujourd'hui, et son fils vous méprise bien plus qu'elle encore. Dieu ne vous pardonnera pas, car je ne vous pardonne pas, moi ! Vous serez damné, vous serez maudit encore dans l'autre vie. Le ciel est juste, il nous rend ce que nous faisons souffrir aux autres. Maintenant, adieu ; vous allez mourir, et près de votre lit de mort, je jure une haine implacable à tout ce qui vous appartient ! je jure de me venger de vous sur eux.

A ces mots, elle saisit d'une main ferme une draperie du lit, approcha la lampe et mit le feu. Lorsqu'elle vit briller la flamme, elle se précipita vers la porte par laquelle elle était entrée, et disparut. En un instant la chambre, entourée de tentures légères, s'enflamma. L'issue qu'elle n'avait point refermée et qui ouvrait sur la galerie des Rois, donna passage à l'air et activa l'incendie. Le cardinal évanoui ne pouvait appeler ; mais Bernouin, attaché à son maître et attentif à son sommeil, entendit quelque bruit. Il se décida à entrer, malgré l'ordre apporté par Dominique, et poussa un grand cri à l'aspect de ces flammes qui embrasaient déjà les rideaux et les portières. Il appela, se précipita vers le malade, le prit dans ses bras et l'emporta dans la pièce à côté où il le déposa sur son propre lit. Son immobilité était telle que Bernouin le crut mort.

Les médecins accoururent et déclarèrent qu'il vivait encore, mais que la moindre émotion le tuerait. On prépara à la hâte un appartement voisin, on l'y transporta ; mais, malgré tous les soins qu'on lui prodigua, il ne reprit ses sens que plusieurs heures après.

Pendant ce temps, l'incendie gagnait du terrain. On crut que le Louvre brûlerait tout entier. La reine-mère, au comble de la frayeur, envoya à Saint-Germain l'Auxerrois chercher le Saint-Sacrement. Mademoiselle assure sérieusement, dans sa mémoire, que le feu s'éteignit aussitôt qu'il parut.

Après avoir repris tout à fait ses sens, le cardinal n'eut plus qu'une pensée, celle de se faire transporter à Vincennes. La scène de la nuit l'avait si vivement impressionné qu'il croyait toujours entendre ces malédictions et voir cette belle fille, semblable à une Euménide, la torche à la main, incendiant ses draperies.

Le bois de Vincennes était une de ses retraites favorites. La distance n'était pas longue ; on espéra qu'il supporterait le transport en litière et, après avoir prévenu le roi et la reine-mère, on ne s'occupa plus que du voyage. Le cardinal se trouva mieux dès qu'il eût quitté le château ; il donna les ordres les plus sévères pour qu'on ne laissât entrer dans sa nouvelle résidence que des personnes connues, que des femmes appartenant à la cour. On devait surveiller tout le monde, les femmes surtout. Personne ne s'expliqua cette recommandation si pressante. Dominique et Bernouin en reçurent de plus positives encore: Mazarin ne voulait pas rester seul un instant, même pendant son sommeil ; les menaces de Julia le glaçaient de terreur. Cette âme sans énergie, dont la finesse et la dissimulation avaient été les seules armes, se sentait faiblir devant la mort et devant les reproches de sa fille. Il fit appeler son confesseur, M. Joli, curé de Saint-Nicolas des Champs, le pria de le suivre à Vincennes et de ne le plus quitter.

—Je ne vous retiendrai pas longtemps, mon père, ajouta-t-il, les émotions de cette nuit m'ont tué.

M. et Mme de Mazarin apprirent à leur réveil le malheur de la nuit et le départ de leur oncle. La jeune duchesse témoigna de la mauvaise humeur à l'idée de le suivre et d'assister à son agonie. Son mari, ivre de bonheur et de joie, n'avait pas la faculté de penser à autre chose.

—Envoyons un gentilhomme à Son Eminence pour savoir de ses nouvelles et lui demander si elle a besoin de nous. Le cardinal a besoin de repos après une telle secousse.

—Comme il vous plaira, madame, répliqua le duc, trop occupé à la regarder pour l'entendre.

Le gentilhomme se présenta, c'était Caranti, parvenu à rentrer dans la maison de Mme de Mazarin, par ses protections subalternes. Hortense rougit en le reconnaissant.

Il fit une profonde révérence, et attendit les ordres de sa maîtresse, ému et tremblant. Elle les lui donna d'une voix assurée :

—Vous êtes à moi, monsieur, mais j'ai plus de domestiques que je n'ai besoin d'en avoir ; en attendant quelque vacance, je vous donne à ma sœur Marie ; vous lui servirez d'écuyer.

Ces paroles mirent la joie au cœur de l'amoureux ; il voulut y voir une distinction, un encouragement ; c'était au contraire une mesure de prudence et de sûreté. Elle ne voulait pas chasser un homme qui s'était dévoué pour elle ; si jeune on n'est pas ingrate ; mais elle était bien aise de s'en défaire ; ses admirations la gênaient.

Le ministre fit dire aux jeunes époux de ne venir que le lendemain. Cependant les fêtes préparées n'eurent pas lieu ; on ordonna les prières des quarante heures dans les églises de Paris, ce qu'on ne faisait d'ordinaire que pour le roi et la reine. Leurs Majestés accoururent de Saint-Germain ; le lit du cardinal fut entouré de tout ce que la cour renfermait de plus illustre ; sa famille fut donc obligée d'y paraître. Le roi et la reine-mère versèrent quelques larmes lorsque celui qui les avait servis si longtemps leur fit ses adieux. Quant aux Mancini leurs yeux ne se mouillèrent même pas.

Mazarin montra de grands sentiments de piété ; son courage lui était revenu. Il se tenait dans sa chaise, rasé, fardé, vêtu d'une simarre rouge ; il semblait railler la mort qu'il craignait tant la veille. Ce fut sa dernière comédie. Il donna au roi ses gros diamants, à la condition qu'on les appellerait les *douze mazarins* et qu'ils resteraient à la couronne ; ils y sont encore. Il donna à la reine-mère un superbe brillant ; un bouquet de pierreries à la jeune reine ; à Monsieur, des émeraudes d'une prodigieuse grosseur. M. le Prince et M. de Turenne, ses anciens ennemis et maintenant la gloire de la France, eurent chacun une bague de grand prix.

Il pria ensuite ces augustes personnes de recevoir ses adieux et de vouloir bien ne plus le visiter, car il en avait fini avec ce monde. Le spectacle de la mort est non agréable, pour les grands surtout. Le roi et les reines ne se firent point répéter cette prière et sortirent après quelques compliments, suivis de toute la cour. Mazarin resta seul avec sa famille et ses domestiques. Sa parole était assurée, son regard brillait de fièvre ; il jetait sa dernière étincelle. On le regardait avec étonnement ; il rassura ses gens sur leur avenir et les renvoya, excepté Colbert, Dominique et Bernouin, puis, se tournant vers ses nièces et son neveu.

—J'ai tout fait pour vous, leur dit-il, je vous laisse des états princiers ; vous n'en serez pas moins ingrats, je le sais, et je ne m'en soucie guère maintenant ; je vois les choses de plus haut. Vous pouvez vous retirer, nous ne nous reverrons plus. Chacun a le droit en France de maudire ma mémoire peut-être, mais pour vous elle devrait être sacrée ; vous profitez de ce que j'ai fait, tâchez de ne pas dissiper trop vite les biens que je vous laisse et qui m'ont coûté tant de peine à acquérir. Adieu !

—Hortense et vous, monsieur de Mazarin, demeurez quelques instants encore.

Les autres sortirent, ne prenant même pas le soin de se composer un visage hypocrite. Le duc et la duchesse de Mazarin s'approchèrent.

—Monsieur, continua le cardinal, je vous ai donné une des plus belles femmes de l'Europe, avec cinquante millions de dot ; je ne vous demande qu'une chose en retour : portez mon nom le plus haut possible, tâchez qu'il ne soit pas déshonoré ; surtout soignez et conservez ma galerie, mes tableaux, mes statues et mes objets d'art. Je n'ai rien plus aimé au monde, et, si vous ne les gardiez pas avec le respect dû à ma dernière et suprême volonté, je sortirais du tombeau pour vous en faire le reproche.

—Soyez tranquille, monseigneur, répliqua le jeune époux, nous vous obéirons.

—Hortense, vous devriez me regretter quelquefois et m'adresser une bonne pensée ; je vous laisse très-heureuse, je l'espère...

—Votre Eminence ne peut pas en douter, répondit le duc.

—Je doute de tout, monsieur, car je vais mourir... Je m'affaiblis... Rentrez chez vous ; vous n'avez ni assez de force ni assez d'affection pour me fermer les yeux. Ce n'est plus moi qui suis riche, à cette heure, c'est vous.

Le regard du mourant les accompagna jusqu'à la porte.

—Ah ! murmura-t-il, personne ne m'a aimé ?

Il ne restait plus dans la chambre que M. Joli, le confesseur, Colbert, Bernouin, Dominique et deux pages. Mazarin ferma les yeux et se recueillit, le curé lui parlait de Dieu, du détachement des choses de ce monde.

Un profond silence régnait dans la chambre. On n'entendait que les paroles du prêtre et la respiration pressée du malade.

—Monsieur Colbert, dit-il, n'oubliez pas mes instructions.

—Tout sera fait, monseigneur.

—J'ai soif. Qu'on me donne un peu d'eau de grenade.

Un des pages s'empressa de verser la tisane demandée ; il s'approcha du lit en entrant dans la ruelle, et présenta au mourant un gobelet d'argent. Les yeux de Mazarin se portèrent sur ce jeune homme ; ils devinrent démesurément grands ; il fit un geste pour repousser la tasse, une émotion terrible le dominait.

—Non, non... je ne veux pas.... de sa main... c'est du poison !

Sa tête retomba, mais son regard fixe ne quitta pas le visage pâle du page, debout auprès de lui, semblable à la statue de la Vengeance.

Dominique seul comprenait ce drame, et l'expression de sa physionomie révélait ses impressions.

—Jusqu'à la mort ! Elle l'avait bien dit. Ah ! Julia ! Julia !... Sainte Vierge, recevez mon âme !

Ce fut son dernier mot.

(A continuer.)

Le Protectionnisme.

Toutes les nations se débattent contre certaines erreurs ; toutes sont guidées dans leurs efforts par quelques principes auxquels elle doivent leur puissance vitale. Les deux erreurs capitales des Etats-Unis jusqu'à ce jour ont été l'esclavagisme et le protectionnisme. La République américaine a pour ainsi dire oscillé, depuis son origine, entre ces deux hérésies, dont l'une était représentée par le Sud et l'autre par le Nord. Toutes les anciennes luttes du parti démocrate et du parti whig n'avaient pas d'autre sens. Le premier avait des idées justes en économie commerciale ; mais il tendait à constituer l'oligarchie terrienne sur la base de la servitude africaine. Le second combattait cette tendance funeste ; mais il cherchait à creer l'aristocratie financière et industrielle, par un développement anormal des institutions de crédit et par un système excessif de douanes.

Cette lutte aurait pu durer indéfiniment s'il n'y avait eu au-dessus des deux partis et de leurs intérêts égoïstes les principes qui avaient présidé à la création de la République. Chaque parti les invoquait pour combattre son adversaire. Les démocrates remportèrent la première victoire, et l'on doit leur rendre la justice de dire qu'ils établirent l'ordre dans les finances, favorisèrent la liberté du commerce et soumirent les importations à un tarif libéral, dont le seul objet était de pourvoir aux besoins modérés du gouvernement et non de protéger l'industrie indigène. Mais cette medaille avait un terrible revers, et les mêmes hommes qui dotaient leur pays d'un bon système financier et d'un commerce libre, prenaient leurs mesures pour lui infliger à perpétuité la plus affreuse des plaies.

Les whigs furent vaincus, mieux que vaincus, ils furent anéantis, et ce ne fut que justice, parce qu'ils avaient pactisé en bien des circonstances avec les esclavagistes et qu'ils ne représentaient en réalité que les intérêts étroits d'une aristocratie mercantile. Mais ils furent remplacés par un parti dont la mission était de venger la liberté sociale, indignement méconnue par les démocrates. Ce fut le parti républicain. On sait ce qu'il a accompli ; c'est à lui qu'est due l'abolition de l'esclavage ; c'est grâce à lui que la plus absurde des contradictions a disparu de la constitution américaine.

Mais ne nous hâtons pas de glorifier les partis. Nous avons vu dans quelle déplorable faute sont tombés les démocrates après avoir organisé la liberté commerciale. On peut voir aujourd'hui que les républicains ne sont pas plus infaillibles que leurs adversaires ; car ils ont à peine rendu à leur pays le plus signalé des services qu'ils se mettent en mesure de lui imposer le régime de la protection. Ils sont évidemment travaillés par le vieux levain du whiggisme et entreprennent de faire revivre le système vicieux dont les démocrates avaient autrefois triomphé.

Tout paradoxe se cache sous une expression captieuse. Protection de l'industrie : voilà l'euphémisme auquel ont recours les adversaires de la liberté commerciale. Beaucoup d'entre eux sont de bonne foi, nous le croyons. Ils pensent sincèrement qu'il faut protéger le travail utile par tous les moyens légitimes ; mais faut-il le préserver de la concurrence étrangère ? Là est toute la question.

Avons-nous besoin d'emprunter à la science de l'économie politique tous les arguments dont elle se sert pour réfuter la théorie du protectionnisme ? En aucune façon. Nous sommes dans la République des Etats-Unis, et il nous suffit d'invoquer le principe vital de l'organisation républicaine, le principe du *self-gouvernment* ou de l'autonomie de la raison, principe qui se traduit en langue vulgaire par la liberté individuelle de chacun sans autre limite que les droits égaux de tous les hommes. Que signifie le gouvernement américain ? Dans quel intérêt a-t-il été institué ? Uniquement dans l'intérêt de ce principe, dans l'intérêt de cette liberté individuelle et générale, telle que nous venons de la définir. C'est pour conquérir cette liberté qu'a été faite la révolution de 1776 ; c'est pour la développer et lui donner une plus large base que s'est formée l'Union des Etats, c'est pour en assurer les bienfaits aux hommes, d'alors et à leur postérité qu'a été décrétée la Constitution, comme cette loi fondamentale nous le déclare elle-même dans son préambule. Le seul devoir du gouvernement américain, sa seule fonction est de faire prévaloir cette liberté, de veiller à ce qu'il n'y soit pas porté atteinte. Ce gouvernement peut-il dire, comme beaucoup d'autres, qu'il a pour mission de protéger la religion ou une certaine [illegible] du culte ! Non ! il doit se tenir [illegible] leur libre [illegible] prétention de propager quelques systèmes philosophiques ou certaines méthodes d'éducation ? Non ; tout ce qu'on lui demande, c'est de s'opposer à une violation quelconque de la liberté de la pensée ou de la liberté de l'instruction. A-t-il le droit de favoriser par une action spéciale un certain mode d'activité qui s'appelle l'industrie manufacturière ? Non ; la seule chose qu'il puisse faire légitimement, c'est d'empêcher qu'on ne mette des entraves quelconques à la liberté industrielle. Mais restreindre la liberté commerciale, la liberté des échanges, sous prétexte d'assurer le développement d'une branche d'industrie, interdire à tout un peuple la consommation des produits étrangers afin d'enrichir une classe de fabricants ou de propriétaires, c'est une audacieuse et flagrante violation du principe qui constitue l'essence de la République américaine.

Nous comprenons le protectionisme dans les vieux Etats monarchiques, fondés sur la violence et que la guerre peut en tout temps exposer à un isolement plus ou moins prolongé. Nous le comprendrions encore dans une petite société excentrique, que la nature ou ses mœurs isoleraient du reste du monde. Mais dans l'Amérique, qui est elle-même un monde, dans l'Amérique qui est pourvue de toutes les ressources et contient toutes les richesses, dans l'Amérique dont le système politique et social est entièrement basé sur la paix, l'idée de favoriser le travail par des moyens factices, d'obtenir des produits par un régime de serre-chaude, de développer l'industrie en atrophiant le commerce, est un des plus misérables contre-sens qui aient pu germer dans l'esprit de quelques sectaires. L'intelligence du peuple américain ne peut manquer d'en faire justice, comme elle a fait justice de l'infamie esclavagiste. —*Messager Franco-Américain.*

CHRONIQUE PARISIENNE.

Les anecdotes commencent à foisonner sur les illustres morts de la semaine. Le *Nord* raconte le dernier épisode de la vie de Victor Cousin, qui, d'après l'*Indépendance*, laisse une partie de sa fortune à la fille d'une femme de lettres bien connue [madame Louise Colet, vraisemblablement] :

C'était le 24 février 1848 ; M. Cousin venait d'être nommé ministre dans le cabinet Molé, qui avait été constitué trop tard sous la pression de la Réforme. M. Cousin, averti et inquiet, quitte la Sorbonne dans un fiacre, et se fait conduire au ministère de l'instruction publique.

Le logis était vide ; les alentours étaient encombrés de peuple ; il n'y avait rien à faire ni à savoir. M. Cousin donne ordre d'aller aux Tuileries. Le cocher touche et repart, mais bientôt il est arrêté par l'émeute et les vitres de la voiture sont brisées.

— Allez donc, cocher ! crie le voyageur.

Le cocher refuse d'aller ; M. Cousin descend de voiture, monte à côté du cocher.

— Allons ! cria-t-il de nouveau.

Et moitié conduisant le cocher, moitié conduisant les chevaux, il arrive énergiquement aux Tuileries. Les Tuileries etaient vides ; un fiacre venait d'en sortir comme le fiacre du ministre *in partibus* y entrait. M. Cousin revint à pied lentement de sa courageuse étape ; et depuis ce temps il se consacra à l'étude et à la retraite, et renonça aux choses qui passent.

∴

Lire dans le *Constitutionnel* un petit article de M. Sainte-Beuve sur Victor Cousin, qu'il définit ainsi : un grand voyageur intellectuel. C'est fin, aigu, plein de sous-entendus, j'allais dire un chausse-trappe.

Il cite par-ci, par-là, quelques mots qui dominent tout l'article, malgré les compliments de la fin.

« On a pu lui reprocher d'avoir emprunté aux Allemands et à Hégel ; mais ces emprunts n'avaint rien de profond et n'étaient en quelque sorte que de rencontre. Hégel lui-même l'a reconnu lorsqu'il disait : Cousin a pêché dans mon vivier quelques petits poissons, mais il les a noyés dans sa sauce. »

Ceci encore qui paraît à M. Sainte-Beuve le côté faible de M. Cousin :

« Jamais, dans nos réunions intérieures de l'Académie, à propos de n'importe quelle question soulevée à l'improviste, je n'ai entendu mieux causer littérature que par M. Cousin, mais durant la première demi-heure ; en se prolongeant, le monologue se gâtait un peu. Il y avait du trop, de l'intempérance. Cette parole entraînée ne pouvait s'empêcher d'outre-passer, d'exagérer en un sens ou en un autre : « C'est l'esprit qui a le plus besoin de garde-fou, disait M. Guizot, mais quand il consentait à supporter des digues, le fleuve roulait admirablement. »

Finissons par un renseignement qui aura son intérêt pour les historiens :

« M. Cousin n'était plus des opposans. Il était même, m'assure-t-on des admirateurs.

∴

M. de Thémines raconte dans la *Patrie* une petite anecdote qui jette un certain jour sur l'esthétique de M. Ingres :

« Il peignait le portrait de M. Bertin, du *Journal des Débats*, son ancien ami. Habitué à le voir dans l'intimité, Ingres ne retrouvait pas sur sa toile, si soignée qu'elle fût, l'homme qu'il voyait tous les jours. Ce n'était plus le même ; il lui paraissait étriqué, amoindri. Et il recommençait de plus belle. C'est que M. Bertin, en passant son habit pour poser devant le peintre, avait ôté je ne sais quelle forte cotte de maille en laine. Il n'en fallait pas davantage : le modèle lui paraissait maigre, le pli des manches s'accentuait trop. Il pria M. Bertin de remettre cet accessoire ; il fit un chef-d'œuvre.

∴

Voici comment un humoriste anglais, Jerrold, apprécie notre littérature actuelle dans ses lettres parisiennes qu'il expédie à un journal de Londres ; ou plutôt voici comment au Collége de France, M. Philarète Chasles développe ses idées :

« Les écrivains ne sont-ils que des sténographes écrivant sous la dictée de leur temps ? Or, ce temps-ci est tout entier aux petites choses : petits hommes, petits chapeaux, petits vestons. La littérature n'est guère que la résultante de nos modes ; nos chroniqueurs nous prennent la mesure et nous habilent comme nos tailleurs ; nos livres ressemblent à nos cravates.

« La philosophie de la cravate serait presque la philosophie de l'histoire contemporaine. Après la large cravate de la Révolution, nous avons eu le faux-col en crin de l'Empire ; puis la cravate aisée et moderne, ni trop large, ni trop petite de la Restauration, du régime de Juillet et pe la République de 48. Ensuite est venu le col anglais, simple fragment de cravate ; puis le collier americain, plus étroit encore. Aujourd'hui enfin, de la cravate il ne reste plus...que le nœud, maintenu par un fil de caoutchouc. De notre littérature il ne reste plus guère que le nœud ! »

∴

Un cancan académique recueilli par le *Nord* :

« C'est jusqu'à présent sur M. Duvergier de Hauranne que se concentrent les chances de la future élection à l'Académie. L'autre candidat, M. Franz de Champagny, bien qu'auteur d'ouvrages sérieux et particulièrement goûtes aux Tuileries, ne parait pas devoir réunir le nombre de voix nécessaire pour balancer la nomination de son compétiteur. Quelques académiciens écrivains espèrent, le cas échéant, glisser dans les interstices de la lutte, à laquelle la politique ne sera pas absolument étrangère, le nom exclusivement littéraire de Théophile Gauthier. Mais pourra-t-on décider la nonchalance de M. Gauthier à faire les visites préparatoires ? Quant à M. Jules Favre, les grands électeurs de l'Académie n'en ont pas encore entendu parler. »

☞M. P. Laurent vient de recevoir 2 caisses de Nubias ou Nuages qu'il vendra à une légère avance sur le prix coûtant. Un magnifique assortiment d'étoffes à Robe pour la saison à vendre à bon marché pour présent du jour de l'an chez P. Laurent, 35 rue St Laurent.

LE PAYS.

Montréal, 12 Février 1867.

« Le correspondant de la *Minerve* à Londres, lui annonce que le bill concernant « la confédération des Provinces anglaises « va être adopté sans opposition avant la « fin du présent mois.—*Journal de Québec*.

Quoi, M. Cauchon, vous ne faites aucun commentaire en publiant cette nouvelle ? aucune restriction ? aucune dénégation ? Vous ne manifestez aucune incrédulité ? vous m'exprimez aucune crainte ? vous ne proférez aucune plainte ?

M. Cauchon, vous disiez, il y a quelques semaines, que le peuple canadien aurait tout le temps nécessaire pour protester contre le plan d'union de la conférence de Londres dans le cas où il ne lui conviendrait pas. Vous vous moquiez de nous avec cette grâce qu'on ne retrouve nulle part ailleurs, parce que nous disions qu'entre la connaissance du projet en Canada et son adoption par le parlement à Londres, il se pourrait bien qu'il n'y eût qu'un intervalle de quelques jours, trop court pour permettre à qui que ce soit de réclamer.

Eh bien ! M. Cauchon, d'après le correspondant d'un journal que vous reproduisez sans réserves, le projet d'union—élaboré à Londres, édition revue de celui de Québec,—sera adopté sans opposition d'ici à quinze jours,—et ce projet vous n'en connaissez pas encore la teneur. Il n'est pas encore arrivé en Canada, et vous croyez qu'avant quinze jours le peuple en aura pris connaissance, qu'il aura protesté s'il ne lui convient pas, et que cette protestation sera rendue à Londres à temps pour empêcher (en supposant qu'on veuille y déférer) son adoption par le parlement impérial ? Vous croyez cela, vous, M. Cauchon ?

Non, cela n'est pas possible ; vous êtes assez intelligent pour repousser une aussi absurde supposition. Mais alors pourquoi le dites-vous donc ? si vous ne le croyez pas, pourquoi dire au pays que vous avez foi en vos paroles ? C'est, M. Cauchon, que vous cherchez à tromper le peuple, à l'endormir, à lui fermer les yeux sur les périls que vous contribuez à lui créer. C'est que vous êtes fatalement lié au char politique d'un gouvernement que vous détestez en vous-même — parceque vous en êtes jaloux, et que vous lui gardez rancune, —mais que vous servez avec zèle et défendez ardemment, par intérêt. C'est surtout, M. Cauchon, que ce gouvernement ne vous récompense pas en paroles seulement, c'est que vous palpez et tattes sonner ses espèces, c'est qu'il vous a constitué sur le trésor public une pension mensuelle de près de mille piastres. En un mot, c'est que *ça paie*.

Vous ne direz pas non, M Cauchon.

A propos, où en êtes-vous des réflexions qu'a dû vous inspirer la découverte du **fameux item de 11,249.45 ?** Cet infernal ***Pays*** ne respecte rien, pas même vos secrets ! Vous n'avez pas coutume d'être muet, M. Cauchon : pourquoi donc ne dites-vous rien de notre diabolique découverte ! Souvenez-vous que vous nous aviez défié, que le gant a été relevé, que nous vous avons atteint. Confessez - vous votre défaite ? Vous prétendez-vous vainqueur ? A votre aise, mais, de grâce, parlez. Ne laissez pas croire que les *gamins* du *Pays* vous ont scellé la bouche à tout jamais.

« Le *Pays*, avec le cœur qu'on lui con- « naît, donne le coup de pied à nos milliers « d'incendiés, parce qu'ils ont le malheur « de parler généralement sa langue. C'est « le même journal qui, ainsi qu'on se « le rappelle, annonçait en quatre lignes, « dans ses faits divers, le terrible incendie « du 14 octobre. C'est, comme on le voit, la « continuation de sa sympathie pour la « ruine total de dix-neuf mille de ses sem- « blables.—*Journal de Québec*.

M. Cauchon nous dit cela parce que nous avons reproduit d'un autre journal un petit article disant que l'action du comité de secours de Québec relativement à la distribution et à l'emploi des souscriptions soulevait le mécontentement général.

Ainsi, blâmer ou avoir seulement l'air de blâmer un comité qui, malgré ses bonnes intentions, peut se tromper, cela constitue une preuve d'indifférence envers les incendiés. C'est du nouveau !

Nous avons annoncé en quelques lignes l'incendie du 14 octobre dernier, c'est vrai, mais les détails nous manquaient. Ensuite nous avons raconté l'affreux malheur dans tous ses principaux détails. Ensuite nous avons publié l'appel des citoyens de Québec au monde entier. Ensuite nous avons fait nous-même appel à la charité de la France. Ensuite nous avons conjuré nos compatriotes des Etats-Unis de ne pas rester sourds à la voix de la misère de 14,000 familles. Ensuite nous avons toujours publié les listes de souscriptions qui nous sont parvenues. Ensuite nous avons exhorté nos concitoyens à assister aux concerts, représentations, etc., organisés pour venir au secours des incendiés. En un mot nous avons fait ce qu'il nous était possible de faire pour soulager la détresse de ces malheureux.

M. Cauchon ne croit pas un mot de ce qu'il nous reproche. Mais il éprouve le besoin de se venger d'une manière quelconque de nous, qui avons livré à la connaissance du public des chiffres compromettants pour son indépendance et son honorabilité. Et l'on sait ce qu'il peut faire quand il ressent de ces besoins-là !

Les chambres de l'Ile du Prince Edouard ont été dissoutes à la fin de janvier. Les brefs d'élection sont lancés, rapportables le 20 mars. La nomination des candidats aura lieu le 19 courant et la votation le 26.

On s'accorde à considérer le parti conservateur comme entièrement déchu. Le *Patriot* de Charlottetown l'admet lui-même et il accuse l'*Islander* de ce résultat. Celui-ci répond que la chute du conservatisme est due au gouvernement, qui s'est fait l'avocat de la confédération.

L'*Examiner*, journal libéral, dit, lui, que ce qui a tué le parti, c'est sa coupable administration des affaires publiques depuis 8 ans. Il ajoute que les conservateurs ne peuvent d'aucune manière reconquérir la confiance populaire, parcequ'ils n'ont aucune bonne œuvre à invoquer en leur faveur. Le conservatisme est le même partout.

L'hon. M. J. C. Pope, chef du gouvernement, reconnait lui-même, dans une lettre à l'*Islander*, le désarroi de son parti, et il en jette la plus grande part de responsabilité sur l'hon. M. Kenneth Henderson.

Le parti libéral de l'Ile du Prince Edouard a toujours été fortement opposé à l'union des colonies.

Publications.

LE " JOURNAL DE QUÉBEC " ET LE TOMBEAU DE CHAMPLAIN, par Stanislas Drapeau, Québec, imprimé au bureau du *Canadien*, 1867.—32 pages in-12o.

Dans sa première brochure, M. Drapeau, en citant des témoignages de personnes désintéressées, des faits et des dates historiques, les contradictions de ses adversaires, prouvait son droit de revendiquer pour lui une portion de la gloire des découvreurs du tombeau de Champlain.

Dans celle-ci, divisée en quatre parties, il réfute les accusations portées contre lui par M. Cauchon, sur qui il tombe à son tour à bras raccourcis. La première partie est exclusivement destinée à cela. M. Drapeau lui lance plusieurs mots heureux, de sanglantes épigrammes parfois, de dures vérités toujours.

Au nombre de ces dernières nous trouvons les suivantes : « Un grand citoyen, un vrai patriote (l'Hon. M. Neilson), le protège-t-il aujourd'hui ? Eh bien ! que cet homme vertueux vienne à mourir, et l'on verra, chose inouïe ! M. Cauchon publier, le lendemain, dans son journal, contre son bienfaiteur, deux articles pleins d'injures. Au lieu d'aller s'agenouiller près du cercueil de son protecteur et de l'arroser de ses larmes et de ses prières, il préférera y déposer les ordures de son imagination et de son cœur. »

Et plus loin :—« Je vous sais très fort en grammaire et en littérature ! Si j'ai bonne mémoire, vous l'avez prouvé un jour en vous moquant du style de Bossuet, de Villemain et de toute l'Académie ! »

Et ailleurs :—« Ce que j'ai fait jusqu'ici n'est rien, sans doute, en comparaison de toutes les grandes choses qui ont l'honneur de vous compter pour père, M. Cauchon : Par exemple, je n'ai découvert ni le lac Ontario, ni la chûte Niagara, et je n'ai jamais publié un *Traité de Physique* compilé de l'anglais. Jamais non plus il ne m'est arrivé d'écrire, sur le même sujet, deux brochures si opposées l'une à l'autre que la seconde avait pour but de prouver que j'avais eu tort d'écrire la première : cet honneur vous était réservé, M. Cauchon. »

Et plus loin :—« Je suis loin de méconnaître l'influence que vous avez exercée sur le journalisme canadien ; mais est-elle bien de nature à honorer votre nom ? C'est vous qui avez mis en vogue cette façon de discuter, l'œil enflammé, l'injure à la bouche, et le couteau au poing, dont se servent encore un certain nombre de vos confrères. Ceux au moins qui ont quelque discussion avec le *Journal de Québec* sont excusables d'employer les mêmes armes que vous, car c'est à peu près le seul moyen qu'ils aient de vous faire entendre raison. »

Etc., etc., etc.

Ces citations prouvent que M. Drapeau connait son homme.

La seconde partie de la brochure s'occupe de M. l'ingénieur Hugh O'Donnell et lui fait jouer un triste rôle dans la question en litige. La troisième rétablit des faits historiques que M. Cauchon avait ou niés ou dénaturés avec cet imperturbable aplomb qui n'appartient qu'aux ignorants. M. Cauchon y est clairement convaincu de mensonge et de mauvaise foi.

La quatrième est consacrée à MM. Laverdière et Casgrain. Ceux-ci avaient publié le journal de leurs opérations, rédigé de façon à faire croire qu'il était écrit au fur et à mesure. M. Drapeau avait dit : « Je pourrais, si je le voulais, prouver que tout le journal a été écrit après coup.» Cette phrase avait fourni à M. Cauchon l'occasion de faire montre d'un beau zèle pour la défense non-seulement des deux abbés mis en cause, mais encore de tous les prêtres,—et il avait sommé M. Drapeau de prouver son avancé. M. Drapeau répond ainsi : « Je déclare fondée l'accusation formulée dans ma brochure du 20 décembre, et pour preuve je produis le renseignement suivant qui me fut donné le 15 décembre dernier :

« Etant à converser avec M. Laverdière, « hier, sur la découverte du tombeau de « de Champlain, ce monsieur m'a dit, sans « mystère, que M. Casgrain et lui n'avaient « écrit le journal de leurs opérations qu'a- « près la découverte du tombeau.»

« L'exactitude de ce fait, tel que rapporté, peut être certifiée par des personnes alors présentes à l'entrevue, s'il y a nécessité.

« Pour ne pas mêler inutilement dans la discussion le nom d'une personne complètement étrangère à cette polémique, je m'engage à donner privément à M. Cauchon, s'il le désire, le nom de celui de qui je tiens *la preuve du fait* que je soutiens.»

M. Drapeau dévoile quelques-uns des moyens employés par ses adversaires pour l'empêcher de réclamer sa part de gloire dans la découverte du tombeau de Champlain. Citons-en deux : M. Casgrain se rendit chez l'éditeur supposé de la brochure de M. Drapeau et lui dit que, s'ils le pouvaient, M. Laverdière et lui étaient bien décidés à traduire l'auteur et l'éditeur devant les tribunaux.—MM. Laverdière et Casgrain envoyèrent aussi chez les libraires des officieux pour leur représenter le tort qu'ils se feraient en vendant la brochure de M. Drapeau.

En somme, M. Drapeau nous semble avoir parfaitement établi ses droits et justifié ses prétentions ; et il a mis—par la citation de faits—ses adversaires dans une position peu enviable.

Ses deux brochures sont en vente chez MM. J. B. Rolland et fils, à Montréal, Dufresne aux Trois-Rivières, Kéroack à St. Hyacinthe, et Desbarats à Ottawa. Prix, 25 cents.

PEAT FUEL.—Mode of manufacture and machinery used in Hodges patent process. 23 pages in-8o.

L'auteur raconte ses efforts et ses expérience, depuis 3 ans pour parvenir à l'exploitation profitable de la tourbe comme combustible. Il décrit en détail l'instrument qu'il a inventé pour couper la tourbe, et il expose très longuement la méthode de la préparer et d'en faire un combustible économique. Puis il démontre ses avantages sur le bois ou le charbon dans l'usage quotidien des manufactures et des engins à vapeur.

Cette brochure est très intéressante. Elle rendrait service à ceux qui désireraient se livrer à l'exploitation de la tourbe. Trois gravures représentent la manufacture flottante inventée par M. Hodges.

L'Assomption.

Il est question, depuis quelque temps, de l'établissement d'une ligne télégraphique sur la rive nord du St. Laurent, avec divers embranchements devant communiquer aux postes les plus importants quelque peu éloignés du fleuve. C'est, d'après nos informations, la Compagnie du Télégraphe de Montréal qui a conçu ce projet, dont nous nous empressons de la féliciter. Il y a assez de bourgs populeux et riches dans cette partie du pays, il y a même assez de relations commerciales constantes avec Montréal, pour avoir fait désirer depuis longtemps la réalisation d'un tel projet et en assurer le succès.

Malheureusement, le tracé de la ligne parait avoir été fait à la légère, sans tenir compte le moins du monde des besoins et des droits des centres les plus populeux. Par exemple, il y aura un bureau de cette ligne télégraphique au petit village de l'Epiphanie, qui compte à peine deux cents habitants, et dont le commerce est à peu près nul, pour mettre de côté le village important de l'Assomption, avec ses quinze cents habitants, son commerce relativement actif, ses capitaux, ses deux florissantes maisons d'éducation, et l'entrepôt de la navigation de presque tout le district de Joliette.

C'est là une injustice, et, ce nous semble, un oubli impardonnable de ses propres intérêts. Ce n'est pas ainsi que, pour notre part, nous comprenons l'utilité et le fonctionnement de la télégraphie, qui, avant d'étendre au loin ses ramifications, doit se plier aux exigences de la population, du capital et des affaires en rapprochant des grands centres les postes les plus importants.

Les citoyens de l'Assomption ont pensé comme nous, et ils ont tenu à ce sujet une assemblée publique, dont l'initiative revient à l'Honorable P. U. Archambault. Ce monsieur, dans un discours familier, fit voir de quelle utilité serait une ligne télégraphique passant à l'Assomption, les droits qu'a ce village à un bureau dans le cas de l'établissement d'une telle ligne sur la rive nord du St. Laurent, et partant l'importance de protester contre la décision de la Compagnie du Télégraphe de Montréal, qui a préféré l'Epiphanie à l'Assomption pour cet objet. Cette assemblée nombreuse applaudit souvent aux paroles de M. Archambault, et adopta une résolution à l'effet de déléguer ce monsieur auprès de la Compagnie du Télégraphe de Montréal, pour tâcher de lui faire rectifier son erreur, ou pour obtenir au moins un embranchement de l'Epiphanie à l'Assomption.

Nous nous associons de tout cœur à cette démarche des citoyens de l'Assomption et nous leur souhaitons cette grande amélioration pour leur beau village.

On aura une idée de la modestie de M. Cauchon en lisant quelques lignes tirées de son journal du 7 courant. A propos de la seconde brochure de M. Drapeau, il écrit :

« Nous regrettons beaucoup qu'une indis- « position assez grave du rédacteur en chef « ne nous permette pas de commencer au- « jourd'hui la flagellation que nous voulons « lui infliger ; mais nous pouvons lui pro- « mettre qu'il ne perdra rien pour attendre « et qu'il l'aura tellement exemplaire, qu'à « moins d'être un fou véritable, comme « nous commençons à le soupçonner d'être « il s'en souviendra le reste de ses jours.

Ne dirait-on pas d'un aigle prêt à déchirer une chauve-souris ? d'un lion irrité contre une tortue ? d'un Boileau en veine de flageller un Chapelain ? — tandis qu'il s'agit tout bonnement d'un Cauchon jaloux de souiller un Drapeau !

Les organes annoncent que M. R. S. M. Bouchette, commissaire des douanes, partira prochainement pour Paris, où il sera l'un des représentants du Canada à l'exposition.

A quel titre et dans quel but ?—nous l'ignorons.

La *Sherbrooke Gazette*, de même que le *Richmond Guardian*, donne un démenti à la *Minerve* dans les termes suivants :

« Nous n'avons pas l'ombre d'un doute qu'*avant le départ* des délégués pour l'Angleterre, le ministère ait consenti à un changement dans le projet de Québec, c'est-à-dire au droit d'appel des législatures au parlement fédéral. »

On dit que le gouvernement a intenté des poursuites contre la Western Insurance Company, de Toronto, et la Marine Insurance Company, de Québec, pour recouvrer le montant des assurances effectuées sur le *Victoria*, perdu l'automne dernier en revenant de Cuba.

Après cinq séances consacrées à la discussion de la peine de mort, la Chambre des représentants belges l'a maintenue par 55 voix contre 43. Des cinq ministres qui font partie de la chambre (le ministre de la guerre n'en est pas membre), trois ont voté l'abolition. Si ce vote est défavorable aux adversaires de l'échafaud, il leur permet de constater les progrès que leur opinion fait dans le pays. En 1851, *neuf* voix seulement se prononcèrent à la chambre contre la peine capitale. Au Sénat, il y a un an, les deux tiers de l'assemblée se sont levés en faveur de cette peine. Encore quelques discussions de ce genre et la peine de mort sera rayée du code belge.

On parle du duc de Buckingham comme successeur de lord Monck. Il est le président du conseil dans le cabinet de lord Derby. Il a visité le Canada en 1860 alors qu'il était marquis de Chandos.

Une dépêche de Washington dit que Juarez aurait l'intention de faire juger Ortega devant un conseil de guerre. Toutefois, il ne s'agirait pas de le punir de ses prétentions à la présidence, mais d'avoir quitté le Mexique sans autorisations, déserté son poste de général dans l'armée républicaine, pour venir vivre aux Etats-Unis. Un ordre lancé par Juarez en 1866 ordonnait, en se basant sur ces griefs, l'arrestation d'Ortega et sa mise en jugement.

Le Tamaulipas, le Nouveau-Léon et le Coahuila sont tranquilles. Les routes sont ouvertes au commerce et les trains d'argent et de marchandises ne sont plus molestés. A Matamoros, grâce à la bonne administration du général juariste Berriozabal, le plus grand ordre n'a pas cessé de régner ; les négociants étrangers se déclarent fort satisfaits du nouvel ordre de choses.

L'Hon. Commissaire des Travaux Publics a fait préparer les plans nécessaires à l'agrandissement des Chambres pour y faire placer les siéges réservés aux nouveaux membres sous la confédération. Ces changements ne se feront qu'après la *passation* (?) de la grande mesure devant les chambres anglaises.—*Canada*.

L'Hon. M. Laberge a été nommé Maire de la Ville de St. Jean après une élection chaudement contestée par un M. Bissett, marchand de l'endroit. M. Laberge était alors sous le coup d'une indisposition qui le forçait de garder la chambre, de sorte que ses amis ont dû lutter davantage pour assurer son élection. La nomination de M. Laberge à la place de maire fait le plus grand honneur à la ville de St. Jean et jette beaucoup de relief sur nos compatriotes de l'endroit.—*Gazette de Sorel*.

Le " Courrier des Etats-Unis" et la presse canadienne.

La presse fédéraliste du Canada s'est empressée de reproduire un petit entrefilet du *Courrier des Etats-Unis*, où cette feuille officieuse conseille aux canadiens de ne pas annexer leur pays aux Etats-Unis. Ce petit entrefilet est écrit en manière de réflexion au sujet d'une lettre que le général Butler a adressée dernièrement au Dr. Cadieux, d'Elmira, et dans laquelle le général dit que l'annexion du Canaea aux Etats-Unis est nécessaire, inévitable, et qu'elle se fera avec le temps et par la seule force des choses.

Puisque le *Courrier des Etats-Unis* est une si haute autorité aux yeux de messieurs les confédérationistes, nous leur conseillons de reproduire aussi les longs articles que le même journal publiait, il y a quelques mois, contre la Confédération projetée des provinces anglaises, mesure qu'il considérait comme devant amener l'anéantissement de la race française au Canada.

Mais, nous dira-t-on, à tout péché miséricorde ; le *Courrier* a reconnu son erreur ; il a dit son *peccavi* ; jetons le voile sur le passé.

Oui, en effet, le *Courrier* s'est aperçu qu'il avait fait fausse route ; ou plutôt *on* l'en a charitablement averti. Un journal subventionné, voyez-vous, c'est sujet à la férule. Et, si *ceux qui subventionnent* ont intérêt à ce que les puissances européennes aient un pied-à-terre en Amérique ; si *ceux qui subventionnent* ont intérêt à établir sur ce continent un équilibre calqué sur celui de l'Europe, il faut avouer que le *Courrier* avait fait un fameux pas de clerc, et qu'il a bien fait de s'en tirer tant bien que mal. Mais ce n'est pas tout : *ceux qui subventionnent* peuvent avoir aussi intérêt à arrêter l'expansion territoriale du peuple américain ; comment voulez-vous donc que le *Courrier des Etats Unis* soit en faveur de l'annexion du Canada? L'expérience du passé le rend prudent, lui fait regarder aux choses à deux fois, et surtout avec les lunettes de *ceux qui subventionnent*. Ce n'est pas si amusant, après tout, d'entendre résonner à ses oreilles la voix importune qui dit : « Courbe ton front, fier Sicambe ; adore ce que tu as brûlé, et brûle ce que tu as adoré ! »—*L'Observateur* de Chicago.

Institut-Médical de la Faculté de Médecine de Victoria-College Cobourg à Montréal.

Séance du 9 février 1867.

Présidence de M. A. Laramée.

Officiers présents : MM. L. Benoit, A. Dagenais, J. Lanctôt, A. Laporte, P. Valois, F. Palardy, A. Meunier et H. E. Boissy.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

M. J. Lanctôt donne avis qu'il donnera une lecture à la prochaine séance.

M. Jules Robitaille donne ensuite une lecture sur la Pléthore.

Sur motion de M. A. Dagenais, secondé par M. L. Benoit, des remerciments sont votés à M. J. Robitaille pour son intéressante lecture.

Et la séance est levée.

J. A. DEMERS,
Sec.-Arch. I.-M.

CORRESPONDANCES.

M. le Rédacteur,

Je dois protester contre certaines attaques portées dans votre journal de samedi dernier contre l'hon. Ls. Renaud relativement à nos élections municipales.

Durant tout le temps qu'ont duré nos élections, il ne s'est nullement agi de politique, et il n'est pas à ma connaissance que l'Hon. Renaud ait jamais intervenu dans nos affaires municipales, soit directement ou indirectement.

En luttant contre M. Robillard, j'ai lutté en faveur de l'ordre et de la morale, en faveur aussi de l'avancement de la ville de Beauharnois dans la voie du progrès, et mon intention, en me présentant comme maire de cette ville, n'a jamais été de combattre l'hon. Renaud, ni d'essayer à amoindrir en quoi que ce soit l'influence qu'il peut avoir dans notre localité.

La défaite que je viens de faire subir à M. Robillard ne jette aucun discrédit sur l'hon. Renaud, ne diminue en rien la confiance que ses amis reposent en lui, et ne comporte non plus aucun présage politique.

Si M. Robillard n'a pas été élu maire de la ville de Beauharnois cette année, cela n'est pas dû à ses opinions politiques, mais bien à sa mauvaise administration des affaires municipales ; et le parti libéral conservateur pas plus que M. Renaud n'ont eu à souffrir de sa défaite, car M. Robillard ici loin d'être le bras droit de M. Renaud, n'est qu'un parasite qui s'est accroché à ses souliers pour trouver sa subsistance.

J'ai l'honneur d'être,
avec la plus haute considération,
votre dévoué serviteur.

JAMES LYNCH.
Maire de la Ville de Beauharnois.

Beauharnois, 5 fév. 1867.

NOUVELLES ETRANGERES.

New-York, 8.—Selon des nouvelles de St Domingue le président Cabral a amnistié tous les prisonniers politiques. La récolte du tabac promet beaucoup.

A St. Thomas, le choléra avait complètement disparu. 850 personnes, la plupart de couleur avaient succombé.

Une dépêche de Washington dit que l'agent de police secrète Baker, dans son témoignage devant le comité judiciaire, a déclaré avoir eu une lettre écrite par Andrew Johnson, lorsqu'il était gouverneur militaire du Tennessee, et adressée à Jeff. Davis, lui offrant de travailler pour la Confédération du Sud, avec le Tenessee, moyennant certaines conditions. Doutant de l'originalité de la signature, il l'a montrée au secrétaire privé du président qui l'a identifiée.

Nouv.-Orléans, 7.—Des nouvelles officielles annonçent que Gonzales, Ortega et Paton ont été transportés à San Luis Potosi pour être jugés par cour martiale.

Matamoros, 1er.—Les autorités faisaient de grands préparatifs à Zacatecas, pour la réception du président Juarez. Les libéreaux ont remporté une victoire à Colima.

Paris, 7.—Le prince Napoléon aura la direction de l'exposition de Paris, L'Empereur, dans son adresse au Corps Législatif, annoncera le réglement final des questions d'Orient et du Mexique.

Bruxelles, 8.—Les troubles parmi les ouvriers Belges se sont apaisés, et la tranquillité est rétablie.

Vienne, 8.—Le baron Charles Von Hech est nommé ministre de finances dans le cabinet impérial.

Florence, 9.—Le prince Humbert commandant en chef de l'armée italienne, va bientôt épouser une archi-duchesse autrichienne.

Paris, 6 février.—La France a conclu un traité de commerce avec le Pérou, qui a principalement rapport à l'exportation du guano et du borax.

Paris, 9.—On est arrivé à l'entente que les forces turques doivent évacuer la Servie.

Londres, 8.—Lord Carnarvon présentera la semaine prochaine, un projet de loi pour l'union des provinces anglaises de l'Amérique du Nord.—Les détenteurs des bons confédérés ont présenté une requête priant le gouvernement anglais de s'intéresser à leurs réclamations.—Le gouvernement grec, dans une note aux puissances étrangères, déclare que la guerre est imminente et qu'il convient d'augmenter son armée et sa marine.—L'on a pris des arrangements pour l'établissements d'un collége européen à Pékin avec le consentement du gouvernement chinois.—Le procès de l'ex-gouverneur Eyre, de la Jamaïque, est commencé.

NOUVELLES DE LA CITE.

—La Corporation fait labourer les rues de la ville. Les charretiers transportent ensuite la neige sur la glace.

—Vendredi, devant le Juge Mondelet, M. Deniel McNivin, accusé de faux, a été admis à caution.

—M. Lafricain, No. 42, rue St. Louis, est mort subitement vendredi soir, d'une maladie de cœur. Il laisse une femme et quatre enfants.

—Vendredi un ancien employé, qui travaillait à l'usine de gaz depuis plus de 20 ans entra dans une chambre interdite aux ouvriers ; il tourna un robinet d'où le gaz s'échappa et le suffoqua immédiatement. Le défunt était âgé de 50 ans et se nommait Geo. Finney.

—Une jolie phrase empruntée à la *Minerve* : " Un paysage du Col. Lysons est très joli, et dénote *une main pouvant manier d'une main* également habile l'épée et le crayon."

Evidemment, il n'est pas manchot, ce colonel Lysons.

—Des informations puisées aux meilleures sources possibles nous permettent de contredire absolument et positivement la nouvelle, donnée par la *Minerve*, d'un voyage de M. Cartier à Rome. M. Cartier est allé à Paris, après quoi il est revenu immédiatement à Londres, où il est actuellement, intriguant auprès du Ministère et de l'Opposition pour assurer le passage de son projet de confédération.—*Ordre*.

NOUVELLES PROVINCIALES.

—Le Révd. M. Babin intente une action en dommages contre le *Citizen* d'Ottawa, qui a publié contre lui un véritable libelle.

—Les fièvres scarlatines sévissent dans la paroisse de la Baie St. Paul, comté de Charlevoix. En janvier, 40 personnes y sont mortes.

—C'est par une erreur bien involontaire que nous n'avons porté qu'à 23, au lieu de 231, le chiffre de la majorité de M. Barthe, maire de Sorel, sur son concurrent.

—Le mariage de M. J. A. Macdonald, dont il était rumeur, a eu lieu en Angleterre. La nouvelle compagne du procureur-général est Melle. Bernard, sœur du col. Bernard, aide-de-camp du gouverneur Monck.

—MM. P. Garneau, John Lemesurier, W. Moore, H. O'Connor, P. Vallée W. Withall et W. D. Campbell, ont été réélus directeurs de la compagnie du chemin à lisses de Québec. A une réunion des directeurs, M P Garneau, a été élu président, et M. W. Withall, vice-président.

—Il y a depuis quelque temps une irrégularité impardonnable dans le transport des malles sur l'embranchement d'Arthabaska. Ainsi les malles de lundi ne sont arrivées ici que très tard mardi soir et les malles de mardi n'étaient pas encore arrivées hier matin. Nous comprenons assez facilement que les chars soient parfois retardés par la neige et c'est là un inconvénient auquel il est bien difficile de remédier. Cependant le train d'Arthabaska aurait pu être plus régulier qu'il ne l'a été cet hiver, s'il y avait eu plus d'activité et moins de négligence. Le public a le droit d'exiger qu'un tel état de choses disparaisse. Les affaires en souffrent considérablement. La compagnie du Grand-Tronc a des engagements avec la Corporation de cette ville. C'est à cette dernière à les lui faire exécuter fidèlement.—*Journal des Trois-Rivières.*

—Le juge Badgley vient de prononcer les sentences suivantes à Québec :

J. B. Simard et Eléonore Simard sa femme, Josephte Simard, femme Saint-Gelais, pour vol de grand chemin, à 12 mois aux travaux forcés, dans la prison commune.

William Church, homicide — 5 ans de pénitencier.

Edward Thompson,—soldat de la brigade des fusiliers,—pour assaut sur une jeune fille de 9 ans, avec une intention criminelle,—3 ans au pénitencier.

John Smith,—soldat de l'artillerie royale,—faussaire d'un mandat sur la poste, 4 mois de pénitencier.

Cyprien Guilmette, pour recel, 12 mois aux travaux forcés à la prison commune.

Télesphore Bélanger,—garçon de 12 ans,—pour avoir frappé à coup de poignard, 5 ans à la prison de réforme.

—Les Américains font des gorges-chaudes en ce moment d'un article ridicule de la *Gazette* de Québec. Notre confrère centenaire voulant trop prouver, n'a prouvé rien du tout. " Quand on pense, dit-il, qu'aux Etats-Unis, les femmes de journée ne gagnent qu'un dollar par jour, quoiqu'elles travaillent de huit heures du matin à cinq heures du soir. " L'assertion de la *Gazette* n'est que trop vraie, *heureusement* Il est seulement malheureux qu'au Canada l'on soit trop pauvre pour payer un pareil salaire à ces pauvres femmes, et trop égoïste pour ne les faire travailler que huit heures par jour. Aussi, combien de femmes de journée émigrent des Etats-Unis au Canada ? pas une ! Et combien de ces femmes émigrent du Canada aux Etats-Unis ? des centaines ! Elles travaillent dix heures par jour ici et ne gagnent que de quarante à cinquante cents. Aux Etats-Unis elles ne travaillent que huit heures par jour et gagnent de soixante quinze cents à une piastre. La loyauté servile trouve cependant moyen de plaindre le sort de ces femmes aux Etats-Unis, sans s'inquiéter cependant de leur condition beaucoup plus précaire au Canada !—*Union Nationale*.

NOUVELLES DIVERSES.

—On prête au prince Napoléon l'intention de visiter les Etats-Unis.

—Une famille entière de Canadiens-Français nommés Gougeaux s'est noyée jeudi en traversant la rivière Détroit.

—La Chambre des représentants de Washington vient de rejeter le *bill* qui demandait $200,000 pour les fortifications du Maine.

—On annonce que le pape va bientôt faire un appel aux puissances catholiques pour le défendre.

☞La Maison P. Laurent vient de recevoir une caisse de Gants français, Kid blanc, pour les fêtes, de 1/10½ à 3/6 la paire. 35 rue St. Larent.

—Nous lisons dans le " Republican, " de Springfield, que M. George Peabody, l'homme à la générosité inépuisable, vient de faire un don de 140,000 dollars à l'Essex Institute de Salem (Massachusetts).

—Ainsi que nous l'avait fait pressentir le télégraphe atlantique, un décret impérial du 16 janvier, sur la proposition du ministre de la guerre, fait cesser les pouvoirs extraordinaires délégués au maréchal Bazaine, commandant en chef le corps expéditionnaire du Mexique.

—Les annonces seulement de la *Tribune* de Chicago ont produit l'année dernière la somme de $217,594 ; celles du *Times* de la même ville, $73,293 ; celles de l'*Evening Journal*, $61,133. Le *Republican* de St. Louis a perçu l'année dernière pour ses annonces $142,682 et quatre autres journaux du même endroit $139,173.

☞On commencera à vendre cette semaine une grande *quantité d'articles* au rabais convenables pour présent du jour de l'an, chez P Laurent, 35 rue St Laureut.

—Le Sirop Pectoral du Dr. Globensky continue à opérer des cures merveilleuses. Ceux qui n'en ont pas encore essayé, devraient se hâter d'en avoir. Il est bon au goût et ne contient presqu'exclusivement que des végétaux. Son succès dans toute espèce de toux est infaillible. —Voir l'annonce. aa—78

Attention ! Attention !

M. le Dr. Mathieu, dentiste, No. 192, Rue-Notre-Dame, peut maintenant, par un procédé tout nouveau, extraire les dents les plus endommagées et les plus douloureuses sans causer aux patients la moindre douleur.

☞Nous recommandons aux personnes qui ont besoin de bonnes chemises de flanelle de couleur chemises tricotées, cravates, Drap, Tweed etc., de rendre une visite à la maison P. Laurent, 35 rue St Laurent.

NAISSANCES.

—A Arthabaskaville, le 3, la dame de M. F. Guay, un fils.

—A Hull, le 29 ult., la dame de L. M. Coutlée, écr., shérif, un fils.

DECÈS.

—A Ottawa, le 7, M. Sylvain St. Jean, père du Dr. St. Jean, d'Ottawa. 66 ans.

—Au lac d'Halifax, B.-C., le 4, M. Pierre Turcotte, ci-devant de Québec. 63 ans 8 mois.

—A l'Isle-aux-Coudres, M. Frs. Leclerc. 91 ans.

—M. Alexander, de Québec, propriétaire du " Quebec News Depot" est mort subitement, d'apoplexie, jeudi le 7. 61 ans.

—A Londres, Angleterre, le 13 ult., M. James E. Olivier, ci-devant de Québec.

—A S . Nicolas, dame veuve Raymond Turgeon. 55 ans.

—A Montréal, le 20 ult., Delle Marie Adéline Catellier, en religion Sœur Ste. Marie de l'Espérance.

—A New Amsterdam, Guyane Anglaise, le 31 décembre dernier, M. Louis Langlois, dentiste, fils de M Ls. Langlois, marchand, ci-devant de Québec. 26 ans.

—A la Grande Baie du Saguenay, le 4, George Henri, enfant de J. Ovide Tremblay, écr., arpenteur provincial. 2 ans.

COMMERCE.

MARCHÉ DE MONTREAL.

9 fév.

Marché lourd. Un lot de farine de goût vendu à 7.80. Ventes de farine en sac à 3.45 et 3.47½

Fleur par qrt de 196 lbs :—extra super. purement nominale, 8.50 à 0.00 ; extra 8.00 à 8.25 ; de goût, 7.70 à 8.00 ; superfine, blé du Canada, nominal, 7.25 à 7.30 ; forte do, 7.30 à 7.35 ; superfine blé de l'Ouest, nominal, 0.00 à 0.00 ; superfine, marques de la cité, nominal, 0.00 à 0.00 ; superfine No. 2, 6.75 à 6.90 ; fine, 6.25 à 6.40 ; moyenne, 5.90 à 6.10 ; Recoupes, 4.00 à 4.50 ; fleur en sac, 3.45 à 3.55 par 100 livres, selon la qualité.

Farine d'Avoine, par qrt de 200 lbs—De 5.05 à 5.10.

Blé, par 60 lbs—Blé du printemps du H-C. varie de 1.47½ à 1.52½.

Pois, par 60 lbs—De 82 à 83c.

Avoine par 32 lbs—De 32 à 33c.

Orge par 50 lbs — Marché nominal de 53 à 57c.

Seigle par 56 lbs—De 66 à 68c.

Blé-d Inde par 56 lbs—Ferme, de 82½ à 85c mêlé de l'Ouest le droit payé.

Alcalis, par 100 lbs. — Potasses, premières, 5.95 à 6.00 ; inférieures, 4 90 à 0.00. Troisièmes, 3.50. Perlasse, de 6.90 à 6 95, secondes 6.12½.

Lard, par qrt. de 200 lbs—Mess, de 18.00 à 18.25. Prime mess, nominal de 13.00 à 13.50. Prime, 12 00 à 12.50.

Viandes abattues par 100 lbs—Marché de 5.00 à 5.25 pour pesant.

Beurre par lbs —Marché très lourd.

Fromage par lb—Marché lourd et nominal. Manufacture du Canada, de 11c à 12½c selon la qualité.

DERNIERS AVIS DE L'OUEST.

Milwaukee, 8 fév.

Blé—No. 1, ferme, 2.13 à 0.00 en magasin ; No 2 1.95 à 0.00 en magasin ; reçu 16,000 mts

Fleur—Ferme, 9.50 à 9.75.

Lard, mess—18.50 à 00.00.

Chicago, 8.

Blé—No 1 2.17 en magasin ; No 2 1.87 à 0.00 en magasin ; reçu 9,000 mts.

Blé-d'Inde—79½c à 00 en magasin ; reçu 12,000 mts.

Lard, mess—$18.75 à 19.00.

BULLETIN FINANCIER.

New-York, 11 février — Or ouvert à 135½—Change sterling pour or à 9. Greenbacks — achetés à 26¾ et vendu à 26½ d'escompte Argent—acheté à 4½ d'escompte et vendu à 4.

Prix courants en Détail du Marché Bonsecours.

Montréal, 11 février 1867.

		s.	d.		s.	d.
Fleur de Blé	par quintal	19	3	@	19	6
Farine d'avoine	do	11	0	@	12	0
Farine de Blé d'Inde	do	10	0	@	10	6
Pois	par minot	5	0	@	5	6
Orge 50 lbs		2	6	@	3	0
Avoine 40 lbs		1	10½	@	2	0
Sarasin	minot	3	0	@	3	3
Lin (Graine de)	do	7	6	@	8	0
Mil (Graine de)	do	8	0	@	9	0
Blé-d'Inde	do	4	0	@	4	6
Patates	par poche	5	0	@	0	0
Fèves	par minot	6	0	@	8	0
Oignons	par Tresse	0	2	@	0	3
Œufs frais	par douzaine	1	0	@	1	3
Beurre frais	par lbs.	1	3	@	1	6
Beurre salé	do	0	8	@	0	9
Sucre d'érable	do	0	5	@	0	5½
Miel	do	0	6½	@	0	7
Lard, frais	par 100 lbs.	27	6	@	35	0
Bœuf	par 100 lbs.	25	0	@	35	0
Lièvres	par couple	1	0	@	1	6
Dinde (Vieux)	do	9	0	@	11	0
Dinde (Jeune)	do	6	0	@	8	0
Oies	do	5	0	@	7	0
Canards	do	3	0	@	4	0
Poules	do	2	6	@	3	0
Poulets	do	2	0	@	3	0
Canards sauvages	do	0	0	@	0	0
Pigeons	do	1	0	@	1	3
Perdrix	do	4	0	@	5	0
Tourtes,	par douzaine	0	0	@	0	0
Pommes	par quarts	15	0	@	20	0

MARCHE DE NEW-YORK.

9 fév.

Coton lourd, de 32½ à 35 pour middling uplands.

Farine—Reçu 2,947 qrts, marché lourd et prix quelque peu en faveur des acheteurs, ventes 4,800 qrts ; 9.15 à 10.10 super de l'Etat, 10,45 à 11.25 ex do 11.30 à 12.00 choisie de l'ouest, 10.35 à 11.50 com à ord ex de l'ouest, 11.50 à 12,50 choisie do, 11.10 à 12,00 com à bonne marques d'export ex R H O.

Farine de seigle—En bonne demande, de 7.00 à 8.00.

Blé—Marché sans changement décidé, ventes 7,000 mts No 3 de Chicago à 2.12 et 6,000 mts rouge d'hiver de Jersey à 2.90.

Seigle lourd.

Orge lourde et languissante, bonne du Haut-Canada à 1.20

Blé-d'Inde—Reçu 7,150 mts, marché sans changement décidé avec une bonne demande, ventes 28,000 mts 1.13 mêlé de l'Ouest en magasin, et 1.14 do en circulation.

Avoine—Reçu 4,925 mts, marché lourd, ventes 14,000 mts. 61 à 65c de l'Ouest, et 69c de l'Etat.

Lard—Ferme à la clôture.

Saindoux—Fermé plus bas.

IMPORTATIONS.

9 février

Par le Champlain—H S C 111 qts fil métallique, T J Claxton 12 cs collet de papier, T. Robinson & cie 1 demi-bte fonte, R Tan 1 qrt de poisson, W A & cie 93 btes cartouches, L J Béliveau 2 btes quincaillerie, J B A 50 dames-jeannes, S Ross & McGill 9 btes quincailleries

Par le Grand-Tronc Ouest—N Parkn 100 mts blé, A W Ogilvie 350 do, A Ogilvie 400 mts d'orge, H L Chisholm 100 qrts farine, banque de Toronto 500 do, A. Mitchell 100 do, F Fuller & cie 100 do, Laidlaw & M 200 do, T N Raphael 200 do, Kirkwood & K 100 do, James Olivain 200 do, T Holmes 100 do, C E Aymvur do, M

Molson 100 do, R Mit·hell 100 do, W W Stuart 200 do, G McDougall 100 do, banque de Montréal 100 do, C E Seymour 235 sacs farine J E Hunsicker 400 do, D Morrice 120 qrts huile pétrole, A M Moss 60 do A Dwight 58 do.

Arrivée et départ des Malles
DE MONTREAL

Bureau de Poste,
Montréal, 12 Janv. 1867.

Malles.	Dues.	Fermées
Québec par V[illegible]	....	7.00 p m
Québec par Chemin de fer	7.45 a m	1.30 p m
Route par la Rive Nord...	8.00 a m	1.30 a m
	7.00 a m	8.15 p m
C. O. convoi de jour..[1]	10.45 p m	7.00 p m
C. O. convoi de nuit..[2]	12.00 a m	2.30 p m
Laprairie	9.45 a m	2.15 p m
St. Jean, C. E. Napierreville et Clarenceville..	9.45 a m	7.45 a m 2. 5 p m
New-Y., Boston, Buffalo Troy, etc	9.45 a m	2.30 p m
St. Hyacinthe, Richmond et Island Pond.....[3]	6.45 a m 1.45 p m	6.00 a m 1.15 p m
Portland..............[4]	6.45 a m	1.15 p m
Chateauguay, Beauharnois et Huntingdon....	11.0 a m	7.00 a m
Lachine..........	9.15 a m 6.00 p m	7.00 a m 2.00 p m
St. Rémi, Hemmingford et Plattsburg.......	11.00 a m	2.00 p m
Chambly..........	11.00 a m	6.00 a m 2.30 p m
Longueuil..........	10.30 a m	2.00 p m
Contrecœur, Varennes et Verchères........	....	2.00 p m
St. Laurent, St. Eustache, Ste. Scholast. etc	0.00 a m	7.00 a m
Ste. Rose, Ste. Thérèse et St. Jérome.........	2.00 p m	7.00 a m
Rigaud, Carillon, Grenville et places intermédiaires jusqu'à Ottawa..	5.00 p m	8.15 a m
Terrebonne, N.-Glasgow..	5.00 p m	7.00 a m
St. Jea . N. B., Halifax, et Isle du P. E. *via* Portland, t. s les mercredi et samedi.........	....	1.00 p m
Do tous le quinze jours de Bosto		
Sault Ste. Marie, etc. *via* Toronto, tous les mardi.	....	7.00 p m

[1] Sac de Conducteur ouvert jusqu'à 8.50 A. M.
[2] do do do 8.50 P. M.
[3] do do do 1.40 P. M.
[4] do do do 8.00 P. M.

Les lettres enrégistrées devront être mises 15 minutes avant la fermeture des malles.

Toutes les malles ci-dessus sont quotidiennes excepté le dimanche.

Les boites à lettres des rues sont visitées à 10.30 a. m., 1.30, 6, et 9 p. m. Le dimanche, à 9 p. m.

LA SOCIETE D'ASSURANCE EUROPEENNE.
ETABLIE A. D. 1849.

Incorporée A. D. 1854.

Autorisée par les Parlements Anglais et Canadien à émettre des

ASSURANCES SUR LA VIE,
Rentes Annuelles, Dotations

ET GARANTIE DE FIDELITE.

CAPITAL—£1,000,000 Stg.

REVENU ANNUEL AU-DESSUS DE £330,000 Sterling.

DÉPARTEMENT SUR LA VIE.

Polices émises pour faire face à toute éventualité ;
Avantages spéciaux pour les assureurs ;
Prix modérés de prime, combinés avec la plus grande sécurité.

Durant les quinze années d'existence de cette Société, elle a rencontré à un degré sans égal le support et la confiance du Public, et c'est maintenant une des plus grandes Sociétés d'Assurance sur la Vie dans la Grande-Bretagne

Les nouvelles Assurances effectuées en 1865 ont rapporté le Revenu considérable de Prime de QUARANTE-TROIS MILLE LOUIS STERLING.

Les Réclamations sur la Vie et les Boni payés par la Société depuis son origine, excèdent UN MILLION ET UN QUART STERLING ; aucune réclamation n'a été contestée.

LE DEPARTEMENT DE LA MARINE ROYALE
ET
SUR LA VIE MILITAIRE
Est sous le patronage spécial de
SA TRÈS-GRACIEUSE MAJESTÉ
LA REINE.

Vice-Patrons :

Le Maréchal Son Altesse Royale le Duc de Cambridge, K. G., K. P., G. C. B., G. C. M. G., Commandant Général en Chef.
Sa Grâce le Duc de Richmond.
Le Très Hon. Lord Grey.
Le Très Hon. Sir Stafford North-Cote, Bart., M. P., Président de la Chambre de Commerce.
Vicomte Eversleb, A. D. C., de la Reine.
Amiral Sir James Alex. Gordon, G. C. B.
Général Sir John F. Burgoyne, Bart, G. C. B., Inspecteur-Général des Ingénieurs.
Général Sir Hew D. Ross, G. C. B, R. A. Major-Général Lord William Paulet, K. C. B., Adjudant-Général.
Lieut-Gén. Sir James Hope Grant, G. C. B., Quartier-Maitre Général.
Lieut. Gén. William Fred. Forster, K. H., Secrétaire Militaire.

Président des Directeurs :

SIR FREDERICK SMITH, K. H, F. R S

Des POLICES SUR LA VIE seront accordées aux Officiers de Marine et de l'Armée, soit en service actif ou non, à des conditions très favorables.

Les personnes résidant ou sur le point de résider dans les climats des tropiques, ainsi que les vies invalides, sont assurées à des prix très faciles.

Département des Garanties.

La SOCIÉTÉ EUROPÉENNE est la seule dont les bons de garantie sont acceptés par le Gouvernement Anglais—par lequel ses affaires et sa position sont sujettes au scrutin annuel—donnant ainsi une forte preuve de sa stabilité et responsabilité.

BUREAU PRINCIPAL EN CANADA :

71—Grande Rue St. Jacques—71
Montréal.

DIRECTEURS EN CANADA :
(Tous sont des actionnaires entièrement qualifiés)

Henry Thomas, Ecr., Président.
Hugh Allan, Ecr.
C. J. Brydges, Ecr.
William Workman, Ecr.
L'Hon. Chas. Alleyn, C. R., M. P. P., Québec.

GERANT POUR LE CANADA.

EDWARD RAWLINGS,

Qui peut donner toutes les informations.
12 fév. cm—12

☞PAYEZ votre compte de Gaz le ou avant jeudi le 14 courant, au No. 70 rue St. Gabriel et vous epargnerez 35 par cent d'escompte.

CORPORATION de MONTREAL

AVIS PUBLIC.

Le Maire, les Echevins et les Citoyens de la Cité de Montréal, par leur Conseil et Procureur soussigné, donnent, par les présentes, AVIS PUBLIC que JEUDI, le VINGT-HUITIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures et DEMIE du matin, au Palais de-Justice de cette ville, ils présenteront, par le ministère de leur dit Conseil et Procureur, à l'un des Juges de la Cour Supérieure du Bas-Canada, dans et pour le District de Montréal, en Chambre, une Requête demandant au dit Juge de choisir et nommer, en vertu de l'Acte de la Législature 27 et 28 Vict., chap. 60, trois personnes capables et désintéressées, pour agir en qualité de COMMISSAIRES, pour fixer et déterminer, conformément au dit Acte, les prix et compensation à être accordés pour les Lots ou morceaux de Terre ou Bien-Fonds ci-après mentionnés et désignés que la dite Corporation de la Cité de Montréal a décidé d'acquérir par résolution passée le seizième jour de Janvier mil huit cent soixante-et-sept, pour le prolongement des Rues STANLEY et DRUMMOND et l'élargissement de la rue ST. JANVIER, dans le Quartier St. Antoine de la dite cité et pour remplir tels autres devoirs qui sont imposés aux dits commissaires par l'acte 29 et 30 Vict., chap. 56, savoir :

PROLONGEMENT DE LA RUE STANLEY.

1. Un Terrain, sans Bâtisse, de cinquante pieds de largeur, mesure anglaise, et s'étendant depuis la Rue Dorchester jusqu'à la Rue St. Janvier, borné au Nord-ouest par la Rue Dorchester, au Nord-est partie par la propriété de Mademoiselle Lydia S. Hoyle et partie par la propriété de James L. Mathewson, au Sud-est par la rue St. Janvier, et au Sud-ouest partie par la propriété des Syndics de l'église américaine presbytérienne, et partie par le résidu de la propriété de mademoiselle Lydia S. Hoyle, dont le dit Terrain fait partie, et tel qu'il est tracé sur le plan de la dite amélioration déposé au Bureau de l'Inspecteur de la Cité.

PROLONGEMENT DE LA RUE DRUMMOND.

2. Un Terrain sans Bâtisses, de soixante pieds de largeur, mesure anglaise, borné au Nord-ouest par la Rue Dorchester, au Nord-est partie par la propriété des Syndics de l'église américaine presbytérienne, et partie par la propriété de Demoiselle Lydia S. Hoyle, au Sud-est par la propriété de la Corporation de Montréal, et au Sud-ouest par la propriété de la dite Demoiselle Lydia S. Hoyle dont le dit Terrain fait partie, et tel qu'il est tracé sur le plan de l'amélioration déposé au Bureau de l'Inspecteur de la Cité.

ELARGISSEMENT DE LA RUE St. JANVIER

3. Un Terrain avec Bâtisses ou parties de Bâtisses sus-érigées, borné au Nord-est par la propriété de A. M. Foster (ou ses représentants), au Sud-est et au Sud-ouest par la Rue St. Janvier, et au Nord-ouest par le résidu de la propriété de la succession de Beaujeu tel que partagé par le nouvel alignement de la Rue St. Janvier, et tel qu'il est tracé sur le plan de la dite amélioration déposé au Bureau de l'Inspecteur de la Cité.

4. Un Terrain borné au Nord-est et Sud-ouest par la propriété de la succession de Beaujeu, au Sud-est par la Rue St. Janvier, et au Nord-ouest par le résidu de la propriété de A. M. Foster (ou ses représentants), tel que partagé par le nouvel alignement de la Rue St. Janvier, et tel qu'il est tracé sur le plan de la dite amélioration déposé au Bureau de l'Inspecteur de la Cité.

5. Un Terrain sans Bâtisses sus érigées, borné au Nord-est par la propriété de Matthew Lockhead, au Sud-est par la Rue St. Janvier, au Sud-ouest par la propriété de A. M. Foster (ou ses représentants), et au Nord-ouest par le résidu de la propriété de la succession de Beaujeu, tel que partagé par le nouvel alignement de la Rue St. Janvier, et tel qu'il est tracé sur le plan de la dite amélioration déposé au Bureau de l'Inspecteur de la Cité.

6. Un terrain avec bâtisse ou parties de bâtisses sus érigées, borné au nord-est par la propriété de la Corporation de Montréal, au sud-est par la rue St. Janvier, au sud-ouest par la propriété de la succession de Beaujeu, et au nord-ouest par le résidu de la propriété Mathew Lockhead, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue St. Janvier, et tel que tracé sur le plan de la dite amélioration déposé au Bureau de l'Inspecteur de la Cité.

7. Un terrain sans bâtisses, borné aux sud-ouest par la propriété de la Corporation de Montréal, au sud-est par la rue St. Janvier, au nord-ouest et au nord-est par le résidu de la propriété de Delle. Lydia S. Hoyle, tel que partagé par le nouvel alignement des rues St. Janvier et Stanley, et tel qu'il est tracé sur le plan de la dite amélioration déposé au Bureau de l'Inspecteur de la Cité.

8. Un terrain avec bâtisses ou parties de bâtisses sus érigées, borné au nord-est par la propriété de Thomas Watson (ou ses représentants), au sud-est par la rue St. Janvier et au sud-ouest et au nord-ouest par le résidu de la propriété de Delle. Lydia S. Hoyle, tel que partagé par le nouvel alignement des rues Stanley et St. Janvier, et tel qu'il est tracé sur le plan de la dite amélioration déposé au Bureau de l'Inspecteur de la Cité.

9 Un terrain, sans bâtisses borné au nord-est par la propriété de la Corporation de Montréal, au sud-est par la rue St. Janvier, au sud-ouest par la propriété de Delle. Lydia S Hoyle, et au nord-ouest par la propriété de Thomas Watson (ou ses représentants), tel que partagé par le nouv l alignement de la rue St. Janvier, et tel qu'il est tracé sur le plan de la dite améliaration déposé au bureau de l'Inspecteur de la Cité.

10. Un terrain sans bâtisses, borné au nord-ouest par la rue St. Janvier, au sud-ouest par la rue de la Montagne, au nord-est par la propriété de la succession Trim (ou ses représentants), et au sud-est par le résidu de la propriété de James Baylis, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue Saint-Janvier, et tel qu'il est tracé sur le plan de la dite amélioration déposé au bureau de l'Inspecteur de la Cité.

11. Un terrain, sans bâtisses, borné au nord-est partie par la rue St. Janvier et partie par la propriété de Madame Robert Adams, au nord-ouest par la rue St. Janvier, au sud-ouest par la propriété de James Baylis, et au sud-est par le résidu de la propriété de la succession Trim (ou ses représentants), tel que partagé par le nouvel alignement de la rue St. Janvier, et tel qu'il est tracé sur le plan de la dite amélioration déposé au Bureau de l'Inspecteur de la Cité.

12. Un terrain sans bâtisses, borné au nord-ouest par la rue St. Janvier, au sud-ouest par la propriété de la succession Trim (ou ses représentants), et au sud-est par le résidu de la propriété de Madame Robert Adams, tel que partagé par le nouvel alignement de la rue St. Janvier, et tel qu'il est tracé sur le plan de la dite amélioration déposé au Bureau de l'Inspecteur de la Cité.

13. Un terrain sans bâtisses, borné au nord-ouest par la rue St. Janvier, et au nord-est et sud-est par le résidu de la propriété de James Russell, tel que partagé par les nouveaux alignements des rues St. François de Sales et St. Janvier, et tel que tracé sur le plan de la dite amélioration déposé au Bureau de l'Inspecteur de la Cité.

HENRY STUART,
ROUER ROY,
Avocats de la Corporation de Montréal.

Hôtel-de-Ville,
Montréal, 12 février 1867. 13

(Cet avis sera inséré dans la *Minerve* et le *Pays* les 12 et 14 février courant.)

GRAND CONCERT
AU PROFIT DE
L'ASILE DE LA PROVIDENCE
A LA LONGUE-POINTE.

Un Grand Concert aura lieu au profit de cet Asile, le

LUNDI, 25 FEVRIER 1867,

A LA

SALLE NORDHEIMER.

Les amateurs les plus distingués de cette vile ont bien voulu y donner luur concours.

PRIX D'ADMISSION.........25 CENTS.

Le Concert commencera à 8 heures P. M.

On pourra se procurer des billets de Madame St. Louis, à l'Asile de la Providence, chez M. Boucher, marchand de Musique, etc.

12 fév jd—13

COMMENÇANT MARDI MATIN,
LE 12 COURANT.
LISTE DES MARCHANDISES
A
Bon Marché, chez Morison.

Tout notre Stock de Mantes
Robes
Etoffe à Robe
Winceys
Cobourgs de couleur
Orléans "
Plaids en laine
Plaids de Fantaisie
Jupons
Sous-Vêtements
Nuages
Sontags
Capines
Echarpes en laine
Châles de Plaid
Mouchoirs de Plaid
Collets pour Dames
" pour Messieurs
" pour Enfants
Collets et poignets en papier
Poignets en toile
Fichus en soie pour dames
Cravates en soie pour messieurs
" pour garçons
Coupons de rubans

MORISON
Magasin du Quartier Ouest, 450 Rue Notre-Dame, (*Ancienne Place.*)
Magasin du Quartier Est, 274 Rue Notre-Dame, (*Près de l'Eglise Paroissiale.*)

James Morison & Cie.
12 fév. cf—13

Visites du Jour de L'An.

La politesse d'accord avec l'hygiène exige que les dents soient parfaitement entretenues. La propreté de la bouche dépend de celle des dents. Une dent gâtée ou une mauvaise haleine souvent dérange bien des calculs, sans que la personne désappointée ait connu la véritable cause de son mécompte. Il est de ces choses qu'on sent et que l'on n'ose dire.

N'oubliez pas que parmi les articles de toilette, l'usage du PHILODONTE du Dr. POURTIER est indispensable pour faire les visites du Jour de l'An.

Recommandé et vendu par tous les Pharmaciens.

29 déc jno—144

Wm. A. CURRY,

Agent d'Immeubles et Comptable. Agence pour maisons et terrains.—Prêts sur hypothèques.—Bureau, 84, Grande Rue St. Jacques.—Les capitalistes étrangers sont invités à communiquer avec l'annonceur.

7 juin 1866. aa—60

On demande

Un JEUNE HOMME de 14 à 15 ans, ayant une écriture assez passable, et connaissant assez le français. S'adresser à ce Bureau.

LA REINE DES PATINEURS
AU
Glaciarum Guilbault.

Engagement pour trois jours seulement de Mlle Currie Augusta Moore.

LA meilleure Patineuse de nos jours fera sa première entrée LUNDI soir à 8 heures, et Mardi et Mercredi à la même heure, et aussi Mardi et Mercredi à 3 heures de l'après-midi.

☞Porte ouverte de 7½ à 10 heures. Une superbe bande de musique sera présente.

J. E. GUILBAULT.
9 fév jno—12

AVIS SPECIAUX.

☞ Heureux l'homme qui jouit d'une parfaite santé. Il ne connait pas les douleurs et les angoisses des longues années de maladie. Mais tous ne peuvent pas être bien. Quelques constitutions peuvent résister plus longtemps que d'autres aux empiétements de la maladie, mais si l'on enfreint les lois de la nature tout doit se courber à la fin. L'Elixir de Downs, le Liniment de Henry et l'Odous Kallunterios sont à vendre dans tous les magasins de médecines de la ville et de la campagne. Voyez l'annonce de Barnes, Henry & Cie dans une autre colonne.

2 février. am—9

☞LA Florence Nightingale des Nourrices.—Ce qui suit est un extrait d'une lettre écrite par le Révd. C. Z. Webster, au *German Reformed Messenger*, à Chambersburg, Pensylvanie :

une femme de bien.—Accorde zune seule bonne occasion à Mme Winslow et vous finirez par découvrir qu'elle est la Florence Nightingale américaine des nourrices. Nous en sommes tellement convaincus, que nous enseignerons à nos nourrices à dire : "Que Mme Winslow soit bénie" pour les aider à traverser l'époque des grippes, des coliques et de la dentition. Nous maintenons l'exactitude de tout ce qui est dit dans le prospectus. Cette médecine produit exactement les effets qu'elle réclame, rien de plus rien de moins. Elle met dans l'ombre les cordiaux, le paregoric, les pastilles et le laudanum et tous les autres narcotiques que l'on fait prendre aux enfants et qui les rendent indolents et quelquefois idiots pour le reste de leurs jours.

Nous n'avons jamais vu Mme Winslow—nous ne la connaissons que par la préparation de son "Sirop adoucissant pour la dentition des enfants." Si nous en avions le pouvoir, nous ferions de cette femme ce qu'elle est, un sauveur physique à la race juvenile. 35 cents la bouteille. A vendre par tous les droguistes. Soyez bien certain de demander le Sirop adoucissant de Mme Winslow. Tous les autres sont de honteuses et dangereuses imitations.

31 janvier bm—8

AVIS SPECIAUX.

POURQUOI NE PAS SE SERVIR DE CE QU'IL Y A DE MIEUX ?

Depuis plus de VINGT ANS les demandes toujours croissantes que l'on a faites de la Teinture Venetienne pour les Cheveux de Mathews ont prouvé d'une façon inécusable qu'il n'y a rien de meilleur au monde que cette préparation. Elle est bon marché, celle sur l'efficacité de laquelle on peut se fier, et celle qui offre le moins d'inconvénients. Complète en une bouteille. Ne demande aucune préparation des cheveux d'avance. Ne ternit ni ne souille la peau. Donne aux cheveux un teint noir ou brun, comme on l'aime. Un enfant peut l'appliquer. Donne toujours satisfaction. Seulement 50 cents la bouteille. Vendue partout.

A. I. MATHEWS,
Manufacturcur, N.-Y.
BARNES, HENRY & Cie.,
Agents pour le gros,
515, Rue St. Paul, Montréal.

4 octobre 1866. aa—110

Agua de Magnolia.—La chose la plus jolie, la plus agréable, et dont on reçoit le plus pour le moins d'argent. Il surmonte l'odeur de la transpiration, adoucit et ajoute de la délicatesse à la peau ; c'est un parfum délicieux ; il modère les maux de tête et l'inflammation, et est un compagnon nécessaire de la chambre du malade, de la nourrice et de la table de toilette. On peut s'en procurer partout à un dollar la bouteille.

Eau des Sources de Saratoga, en vente chez tous les Pharmaciens.

S. T.—1860.—X.—La quantité de *Plantation Bitters* vendue en une année est quelque chose d'étonnant. On en remplirait Broadway six pieds d'épais, depuis le Parc jusqu'à la 4me rue La fabrique de Drake est une des institutions de New-York. On dit que Drake a peint tous les rochers des Etats de l'Est avec ses mots cabalistiques : "S. T.—1860 —X.," et a ensuite obtenu la passation d'une loi "défendant de défigurer la face de la nature," ce qui lui donne un monopole. Nous ne savons comment cela se fait, mais nous savons que les *Plantations Bitters* se vendent mieux qu'aucun autre article ne l'a jamais fait. On s'en sert dans toutes les classes de la société ; c'est la mort certaine de la dyspepsie. Ils donnent de la vigueur aux faibles, et activent l'appétit.

Eau des Sources de Saratoga, en vente chez tous les Pharmaciens.

"En ôtant le chaudron de dessus le feu, je m'échaudai très sévèrement,—une de mes mains en étaient toute défigurée. Mes douleurs étaient insupportables.... Le Mexican Mustang Liniment adoucit la douleur presque immédiatement. La plaie guérit rapidement, et il ne resta que peu de cicatrice. Chs. Foster, 420 Broad st., Phila."

Ceci n'est qu'un échantillon de ce que le Mustang Liniment peut faire. Il est inestimable dans tous les cas de blessures, enflures, entorses, coupures, meurtrissures, éparvins, etc., chez les hommes ou le animaux.

Défiez-vous des contrefaçons Nul n'est véritable s'il n'est enveloppé dans une belle gravure en acier, portant la signature de G. W. Westbrook, Pharmacien, et l'étampe privée de Demas Barnes et Cie., New-York.

Eau des Sources de Saratoga, en vente chez tous les Pharmaciens.

Pour ceux qui apprécient une belle chevelure, et qui désirent être préservés de la calvitie et des cheveux blancs, ne manquent pas de faire usage du célèbre Kathairon de Lyon. Il donne de la richesse et du lustre aux cheveux, détruit la crasse de la tête, et fait pousser les cheveux avec une excessive beauté. En vente partout.

E. THOMAS LYON,
Pharmacien, N.-Y.

Eau des Sources de Saratoga, en vente chez tous les Pharmaciens.

Qu'a-t-il fait ?—Une jeune dame, retournant à sa maison de campagne après un séjour de quelques mois à New-York, fut à peine reconnue par ses amis. Au lieu de sa figure rustique et rouge, sa complexion était vermeille et douce, et sa peau avait le poli du marbre, on ne lui aurait donné que 17 ans, au lieu de 22 qu'elle avait. Elle dit tout bonnement à ses amis qu'elle avait fait usage du *Hagan's Magnolia Balm*, et qu'elle ne pourrait plus s'en passer. Aucune dame peut améliorer considérablement son apparence extérieure en se servant de cet article. On peut se le procurer chez tous les Pharmaciens pour 50 cents.

Eau des Sources de Saratoga, en vente chez tous les Pharmaciens.

Le Coloris inimitable de Hemstreet pour les cheveux a été en faveur depuis plus de vingt ans. Il agit sur les absorbants et la racine des cheveux et les change par degrés à leur couleur première. Toutes les teintures trop vives détériorent la chevelure. Le Coloris de Heimstreet *n'est pas une teinture*, mais il est infaillible dans ses résultats, active la croissance et est un délicieux appareil pour la tête. Prix 50 cents et $1.00. En vente chez tous les Pharmaciens.

Eau des Sources de Saratoga, en vente chez tous les Pharmaciens.

Extrait de Gingembre Pur de la Jamaique de Lyon—pour l'indigestion, le dégoût, les ardeurs de cœur, les maux de tête, le choléra morbus, etc. en un mot, pour tous les cas qui requièrent un stimulant actif et réchauffant. Sa préparation soignée et son entière pureté en font un article de cuisine sur lequel on peut compter. En vente partout, à 50 cents la bouteille.

Eau des Sources de Saratoga, en vente chez tous les Pharmaciens.

16 Juin 1866. aa—116—

☞ EAU de la Floride de Murray et Lanman.—Dès les premiers temps des découvertes des Espagnols, la Floride a été célèbre pour le parfum odoriférant de ses fleurs. Ici nous avons l'essence volatile de ses jardins sauvages et les essences aromatiques concentrées. Cette eau tire son parfum des feuilles fraiches de plantes tropicales. Le parfum ne perdra à la comparaison avec celui de l'eau de cologne la plus choisie et est infiniment supérieure à celle que l'on fait à Paris, pendant qu'elle coûte moitié moins cher. Il est important de faire attention à la marque de commerce : "Eau de la Floride de Murray et Lanman," sur l'étiquette, vu qu'il y a des eaux de Floride inférieures sur le marché. 196

Agents à Montréal : Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, K. Campbell et Cie., J. Gardner, A. G. Davidson, J. A. Hart, H. R. Gray, F. Picault et Fils.

7 février. bs—11

☞ La Toux, le Rhume ou une gorge irritée par l'inflammation.

Si on leur permet de faire des progrès, aboutissent à une affection pulmonaire ou à une bronchite, quelquefois incurables :

LES PASTILLES BRONCHITIQUES DE BROWN

atteignent directement les parties affectées et produisent un soulagement presque instantané. Elles sont excellentes pour les bronchites, l'asthme et la catharre Ayez seulement les véritables pastilles bronchitiques de brown, qui ont prouvé leur efficacité par un essai de plusieurs années. Parmi les témoignages attestant leur efficacité sont des lettres de—

E. H. CHAPIN, D. D., New-York,
HENRY WARD BEECHER, Brooklyn, N.-Y.
N. P. WILLIS, New-York,
Hon. C. A. PHELPS, Pres., Mass., Senate,
Dr. G. F. BIGELOW, Boston,
Prof. EDWD. NORTH, Clinton, N.-Y.,

des chirurgiens dans l'armée et d'autres personnes de distinction.

Vendu partout à 25 cts. par boite.
31 janv 1867 dc-bm-8

AVIS SPECIAUX.

☞Maux de tête.—Une digestion imparfaite avec ses accompagnements inévitables, le dérangement du foie et des intestins, est la cause excitante des maux de tête nerveux. Pourquoi endurer cette longue agonie quand un cours et quelque fois une seule dose des *Pilules sucrées de Bristol* peuvent faire disparaître la cause et les conséquences de cette maladie ? Le mal de tête chronique, du type le plus obstiné, ne manque jamais de céder à ce puissant cathartique, qui fait également disparaître les désordres de l'estomac et du foie, l'irrégularité ou la constipation des intestins. Dans tous les cas où le poumon est sérieusement affecté, la *Salsepareille de Bristol*—le plus puissant purificateur que le monde ait connu—facilitera grandement la guérison. Les Pilules sont contenues dans des fioles et peuvent être gardées sous tous les climats.

Ces deux médecines sont à vendre chez tous les pharmaciens. 423

Agents à Montréal, Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, K. Campbell et Cie., J. Gardner, A. G. Davidson, J. A Hart, H. R. Gray, F. Picault et fils.

7 février bs—11

☞La lutte en faveur de la vie.—C'est une maxime de guerre d'assaillir l'ennemi avant qu'il ait concentré ses forces. Il en devrait être de même pour les maladies. La *Salsepareille de Bristol* même qui est un antagonisme avec lequel peu de maladies mortelles peuvent lutter, opère son œuvre de guérison et de régénération plus rapidement quand on y a recours au commencement d'une maladie, que lorsque celle-ci a pris de la force. Ceci arrive dans les maladies de la peau, du foie, dans les affections des intestins et des rognons, la dyspepsie, la névralgie et le rhumatisme. Mais il doit être bien entendu que quand la lutte entre les forces physiques et la maladie est devenu un combat acharné et, selon les apparences, douteux pour la vie, la *Salsepareille de Bristol* peut faire tourner la change en faveur du malade. Son aide hygiénique est indispensable même pour le plus petit des maux auxquels l'humanité est sujette. 361

Agents à Montréal : Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, K. Campbell et Cie., J Cardner, A. G. Davidson, J. A. Hart, H. R. Gray, F. Picault et Fils.

7 février. bs—11

GRAND CONCERT OPERATIQUE
DONNÉ A LA
Salle Nordheimer,
MARDI LE 19 FEVRIER 1867

On exécutera en cette circonstance, les extraits favoris de la

Somnambule de Bellini et de la Bohémienne de Balfe.

Les principaux solos, duos et trios de ces Opéras favoris seront habilement soutenus par un CHŒUR puissant de 60 voix choisies, et exécutés avec accompagnement d'Orchestre.

Directeur musical : A. J. BOUCHER. Chef d'Orchestre : ARTHUR LAVIGNE. Entrée : 50 centins.

Billets à vendre aux magasins de musique de A. J. Boucher, Laurent, Laforce et Cie.. et Gould et Hill, où l'on peut aussi se procurer des programmes détaillés.

9 fév ef—12

CORPORATION de MONTREAL

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné à toutes personnes intéressées dans les Débentures du marché St.-Laurent, les Débentures de l'ancien marché Ste.-Anne, et dans toutes autres obligations de la Cité dont l'échéance est expirée, que les dites Débentures ou Obligations doivent être présentées pour être payées au Bureau du soussigné, le ou avant le PREMIER jour d'AVRIL prochain ; à partir de ce jour là l'intérêt sur icelles cessera de courir.

JAMES F. D. BLACK.
Trésorier de la Cité.

Bureau du Trésorier de la Cité.
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 14 janvier 1867. tf—

A Vendre ou à Louer.

Le JEU DE QUILLES sur la rue Craig No. 518, maintenant tenu par M. PERNOD Pour les conditions s'adresser sur les lieux.

5 février jno—10

INSTITUT - CANADIEN.
SOUMISSIONS.

Le soussigné recevra jusqu'au 18 courant, des SOUMISSIONS pour la charge de SURINTENDENT de l'INSTITUT-CANADIEN, laquelle charge devra comprendre la collection des argents et la surveillance de la Bibliothèque. Le salaire attaché à cette charge est de QUATRE CENTS PIASTRES, avec logement dans la bâtisse et le chauffage. Le Surintendant devra avoir quelqu'un à ses frais pour le remplacer en cas d'absence.

Chaque soumission doit être accompagnée de certificats d'honnêteté et de sobriété.

GONZALVE DOUTRE,
Secrétaire-Correspondant, I. C.
No. 20 Rue St. Gabriel.

Montréal, 4 février 1867. jd—10

BUREAUX A LOUER.

Quatre magnifiques BUREAUX d'AFFAIRES, donnant sur la rue Notre-Dame, situés au second étage de l'INSTITUT-CANADIEN, No. 113 Possession immédiate.

S'adresser à
HENRY LACROIX,
Trésorier I.-C.

31 janvier 1867 jno—8

BUREAUX A LOUER.

Plusieurs BUREAUX A LOUER au No. 5, rue Ste. Thérèse

S'adresser à
J. H. JOBIN,
Notaire.

29 janv jno—7

GEORGE T. DORION & CIE.,
HORLOGERS ET BIJOUTIERS,
105, *GRANDE RUE ST. LAURENT*, 105,

Toute commande exécutée avec promptitude

☞ *Vitres et Aiguilles posées pour* **15** *Cents.*☜
27 juin 1866 aa—68

COMPAGNIE CANADIENNE
DE
CAOUTCHOUC de MONTREAL.

A l'assemblée annuelle de la Compagnie Canadienne de Caoutchouc qui a eu lieu le 31 Janvier. les messieurs suivants ont été élus officiers pour l'année courante .

MM. JOHN PRATT. Président
" ADOLPHE ROY, Vice-Président
" HUGH ALLAN, Directeur
" JAS. BENNING "
" W. MOODIE "
J. O. GRAVEL,
Trésorier.

FRS. SCHOLES,
Directeur-Gérant et Secrétaire.

2 fév ff—9

AVIS.

La Banque Jacques-Cartier faisant faire des améliorations dans ses bureaux occupe temporairement les bureaux qu'occupait ci-devant la Banque de Toronto, vis-à-vis le Bureau de Poste.

5 février bs—10

GRAND CONCERT CATHOLIQUE
DE
BIENFAISANCE
DE
L'AMERIQUE DU NORD
DEVANT AVOIR LIEU
LE 25 FEVRIER 1867,
A
Kankakee, Illinois,
SOUS L'AUTORITÉ DU
GOUVERNEMENT
ET DU
CLERGE CATHOLIQUE.

Pour le Bénéfice de deux Eglises Catholiques l'éducation d'enfants orphelins et l'érection d'Ecoles, en opposition aux écoles protestantes du Père Chiniquy.

LA MUSIQUE SERA SPLENDIDE.

Après le Concert, la Compagnie fera un cadeau de $108,000 aux propriétaires de billets d'admission, présents ou non. Trois personnes seront choisies par le public alors présent, et procèderont à la distribution des cadeaux, de la manière qu'elles jugeront être la plus honnête, la plus juste et la plus équitable.

14,000 Cadeaux, évalués à $108,000 seront présentés, y inclus $15,000 en Greenbacks.

NOMBRE DE BILLETS ÉMANÉS, 108,000
PRIX, **$1** CHAQUE.

Un Billet bon sur presque chaque cinq

1	cadeau	en Greenbacks.........	$10,000
1	do	do	5,000
1	do	1 maison en briques.....	16,000
1	do	1 maison à 2 étages à Kankakee, Ill..............	6,200
1	do	1 maison à 2 étages, East Avenue, Kankakee, Ill...	4,000
1	do	1 maison et un lot, East Avenue, Kankakee, Ill...	3,500
1	do	1 maison, grange et lot, à Kankakee, Ill.........	3,450
6	do	6 Pianos	3,200
1	do	16 lots, 1 maison et étable, à Kankakee, Ill.........	2,700
1	do	1 lot, maison et magasin, dans Court Street, Kankakee, Ill..............	2,600
1	do	1 lot, maison, Court St., à Kankakee, Ill..........	2,000
1	do	1 do do do	1,900
1	do	10 lots à Blue Island, Ill...	2,000
1	do	7 do do do ...	1,400
2	do	2 tables de billard évaluées à $600 chaque.........	1,200
1	do	2 élégantes juments, buggy et harnais..........	875
1	do	2 lots avec maison dans Kankakee, Ill.........	1,800
1	do	4 lots, Kankakee, Ill....	950
1	do	2 mulets évalués à.......	500
1	do	3 lots dans Kankakee, Ill.	600
1	do	1 lot avec maison, Kankakee, Ill.........	400
34	do	34 lots dans Kankakee, Ill. $200 chaque..........	6,800
1	do	1 jument blonde.........	200
1	do	160 âcres de terre à Ste. Anne, Ill.........	6,000
6	do	6 montres en or.........	400
1	do	1 buggy à ressorts.......	100
1	do	1 harnais (simple).......	50
1	do	1 pistolet (revolver).....	25
2000	do	en livres utiles et de valeur..........	2,000
300	do	300 montres en argent......	3,000
4	do	4 machines à coudre.......	400
50	do	en anneaux (jones) en or.	275
2500	do	en services en argent, cuillères, fourchettes, huiliers, etc., etc.........	6,050
2000	do	en boucles d'oreilles, épinglettes, etc........	6,000
7089	do	en anneaux, épinglettes pour messieurs, crayons, etc	6,425
		Total............	$108,000

Les cadeaux seront tirés au sort par le comité de trois choisi comme susdit, qui, étant mis sous serment, agira sous la direction du Directeur, et selon le nombre de Billets vendus, et à sa direction. Le tirage au sort se fera d'une manière juste, honnête et équitable. Toutes les personnes intéressées recevront une liste des Billets gagnant aussitôt après le tirage au sort. Les personnes ayant en leur possession des Billets heureux, devront nous les expédier immédiatement, accompagnés de direction pour l'envoi de l'argent et autres effets leur appartenant. Les titres des propriétés sont parfaits. Il y a des Billets à vendre dans toutes les villes ou places importantes des Etats-Unis et des Canadas. Bureau principal à Kankakee, Illinois, d'où les Billets seront expédiés aussitôt après la réception du prix, et une estampile de 3 cents pour affranchir.

Adressez à JOHN B. L. LEMOINE,
Boîte 835, Bureau de Poste Montréal.
Ou au No. 1, Rue Ste. Thérèse, Montréal.

☞ On a besoin d'un grand nombre d'Agents actifs et responsables. Une Prime de Cent Dollars sera donnée à celui des Agents qui vendra le plus grand nombre de Billets.

Chaque catholique devrait se faire un devoir de se constituer notre agent spécial et former des Clubs, dans le sein même de sa famille.

ON DONNERA

5	Billets à une même adresse			$ 4.50
10	"	"	"	9.00
20	"	"	"	17.00
30	"	"	"	26.00
40	"	"	"	35.00
50	"	"	"	43.50
00	"	"	"	85.00

☞ Dans chaque cas, envoyez le nom de chaque souscripteur, et l'adresse de son Bureau de Poste, le comté et l'Etat, écrits très-distinctements, ainsi que le nombre de billets achetés, afin que l'on puisse l'enrégistrer dans le livre tenu à cet effet. $4,000 seront donnés pour la construction d'une Eglise à Kankakee, Illinois ; $1,000 pour une Eglise à Chicago ; et le reste des profits pour la construction d'un Couvent et d'Ecoles catholiques.

LEMOINE, LUSIGNAN & Cie.

Hon. Louis Franchère, Caissier,
John B. L. Lemoine, Directeur.
Boîte 835, Bureau de Poste, Montréal.

BUREAU : — No. 1, RUE STE. THERÈSE

RÉFÉRENCES :

J. M. Perry, ex-clerc du comté de Kankakee, Ill
Hon. Louis Franchère, " "
Peter Mukauz, marchand, " "
Joseph Demesmay, " "
Rév. Aug. Marchal, " "
Prof. A. Lecours,
Dr. G. Letourneux, Bourbonnais, " "
Letourneux & Benoit, Montréal, C. E.
Hon. Chas. J. Laberge, St. Jean, "
Joseph Grenier, Montréal, "
Claude Petit, Watertown, New-York.
David Franchère, Chicago. Ill.
F. X. Beauregard, Montréal.
Robert Terroux, Montréal

7 déc. afpsjd—136

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN J. ARNTON.

VENTE
PAR
AUTORITE DE JUSTICE

MERCREDI, le VINGTIÈME jour de Février prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, sera vendue au plus haut et dernier enchérisseur, au bureau de JOHN J. ARNTON, encanteur, No. 364 rue Notre-Dame, en la cité de Montréal, la propriété suivante, dépendant de la succession de feu Thomas Rattray, savoir :

UN LOT DE TERRE, situé dans et sur la rue St. Charles Borromée, dans la cité de Montréal, de la contenance de quarante et un pied de front par soixante-dix de profondeur, adjoignant à une ruelle en arrière, sur laquelle le front de la propriété se trouve de trente-neuf pieds, le tout demesure anglaise et sans garantie de mesure précise, bornée en front par la rue St Charles Borromée, en arrière par la dite ruelle, du coté nord-ouest par la propriété de Madame Bennallack, et du coté sud-est, par d'autres propriétés appartenant à la dite succession de feu Thomas Rattray, avec deux maisons en briques à deux étages et autres bâtiments sus érigés,

Pour les conditions s'adresser à

MM. DAY & DAY,
Avocats etc.,
192 rue Notre Dame

JOHN J. ARNTON,
Encanteur.

29 janv jd—7

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle "Orient."

New-York, 26 janvier 1867.

LE rapport suivant des affaires de cette Compagnie, jusqu'au 31 Décembre 1866, est publié en conformité aux stipulations de sa chartre :

Primes non reçues au 31 Déc. 1865..$140486 63
Primes reçues durant l'année finissant le 31 Déc., 1866.............. 781992.65

Total des primes..........$922479.28

Primes reçues pendant l'année......$734712.85

Pertes et dépenses..............$421859.67

Ré-assurance retour des primes.....$174002.02

ACTIF :

Décembre 31, 1861.

Argent en Banque........$106608 31
Actions des Etats-Unis.... 226713.75
Actions des Etats, Villes et Corporations, Obligations et Hypothèques et prêts sur demande.... 152523.75
——485845.81

Billets de souscription et autres billets recevables, primes non collectées et intérets accumulés.....$683242.30
Salvages et comptes non réglés.............. 26875.92 710118.22

Montant total de l'actif.........$1195964.03

Le Bureau des Commissaires a résolu de payer six par cent d'intérêt aux porteurs de certificats non payés, ou à leurs légitimes représentants, le et après le 1er Mars prochain.

Après avoir allouée une certaine somme pour les pertes probables des vaisseaux dont l'Assurance n'est pas expirée, ainsi que pour les réclamations non payées, ils ont déclaré un Dividende exempt de l'impôt du gouvernement, de douze et demi par cent, sur le montant net des primes reçues durant l'année, finissant le 31 Décembre 1866. Les certificats pour Dividende seront émis le et après le 1er Mars prochain.

Les profits de la Compagnie pour lesquels ces certificats sont émis, se montent à $703200.00
Profits additionnels du 1er janvier 1866, au 1er janvier 1867...... 138851.16

Total des profits.............$842051.16
Montant en fonds.............. 145420.00

Montant restant à la Compagnie....$696631.16

(Par ordre du Bureau,)

CHS. IRVING, Sect.

COMMISSAIRES :

Joseph Gaillard, Jr	George Mosle
Edward F Davison	A Le Moyne, Jr
E H R Lyman	Wm E A Mackintosh
John Auchincloss	Lawrence Wells
Francis Cottenet	Charles Luling
Alex Hamilton, Jr	George F Thomae
C H Sand	W F Cary, Jr
Cornelius K Sutton	Edward Haight
Leopold Bierwirth	Simom de Visser
John S Williams	Alex M Lawrence
Fred G Foster	George Christ
Richard P Rundle	John A Ralli
James Brown	N D Carlisle
William Shall	Leopold Huffer
Wm S Wilson	F Concinery
Gustav Schawb	John F Schepeler

EUGENE DUTILH, Prés.
ALFRED OGDEN, V.-Pt.
CHARLES IRVING, Sec.

AVIS

Cette Compagnie a pris des arrangements pour émettre, quand on le désirera, des Polices et des certificats payables à Londres et à Liverpool, au Bureau de MM. Drake, Kleinworth et Cohen.

Le soussigné continue de recevoir pour cette Assurance, des applications pour des Polices ordinaires et spéciales, et à prendre des assurances sur vaisseaux, cargaisons et transports de marchandises. Les assurances sont payées en or ou en argent du Canada.

HENRY McKAY,
No. 18, Rue St. Sacrement.

Montréal, 2 fév. 1867 1m—9

AVIS.

La prochaine assemblée régulière de la Chambre des Notaires de Montréal aura lieu le 14 Février prochain, à 10 heures A. M. dans la salle ordinaire des séances de la susdite Chambre.

Par ordre,
H. LAPPARE, Sec.,
C. N. M.

15 janvier 1867 bfpsjd—1

WILLIAM SAMUEL,
CHAPELIER ET MANCHONNIER,
445, — RUE NOTRE - DAME, — 445,

Offre ses sincères remercîments à ses nombreux amis et au public en général, pour le patronage libéral qu'ils ont bien voulu lui accorder depuis son entrée dans le commerce, et espère que par sa longue expérience dans les affaires et par les soins assidus et personnels qu'il apportera aux ordres qui lui seront confiés mériter la continuation de leur encouragement. Il profite de l'occasion pour informer le public que dans le but de favoriser son commerce qui va toujours croissant, il a loué ce grand magasin, No. 371 Rue Notre-Dame, où avec la grande facilité de sa manufacture, il sera en état d'exécuter les ordres d'une manière parfaite et prompte.

Avis sera donné sur les journaux avant l'ouverture de ce magasin.

445, RUE NOTRE-DAME,
MONTRÉAL.

19 janv am—3

ACTES DES FAILLITES.

Acte concernant la Faillite, 1864.

Dans l'affaire de

JEREMIE AUBERTIN, Commerçant, de la Paroisse de St. Jean-Baptiste de Rouville, FAILLI.

Les créanciers de l'Insolvable sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils en ont pas mentionnant le fait, le tout attesté sous serment avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.
Montréal, 8 février 1867 ff—12

Acte concernant la Faillite, 1864.

Dans l'affaire de

MARTIAL LEMIEUX, Commerçant, de St. Vincent-de-Paul, FAILLI.

Les créanciers du Failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.
Montréal, 8 février 1867 ff—12

Acte Concernant la Faillite 1864

PROVINCE DU CANADA, } DISTRICT DE MONTRÉAL. }

COUR SUPERIEURE.

DANS L'AFFAIRE DE

ADOLPHE DESÈVE, FAILLI.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a déposé au Bureau de cette Cour un Acte de Composition et décharge exécuté par ses créanciers et que le DIX-SEPTIÈME JOUR d'Avril prochain, à DIX heures de l'avant-midi, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur en vertu du dit acte.

ADOLPHE DESÈVE,
Par CHS. DAOUST, son procureur *ad litem*.
Montréal, 9 février 1867. bmafps—12

Acte concernant la Faillite, 1864.

Dans l'affaire de la Succession Privée de

DANIEL DRUMMOND, Commerçant, de Montréal, FAILLI.

Une feuille de Dividende a été préparée et restera soumise à toutes objections jusqu'à SAMEDI, le VINGT-TROISIEME jour de Février 1867.

T. S. BROWN,
Syndic-Officiel.
Montréal, 31 janvier 1867 ff—9

Acte concernant la Faillite, 1864.

DANS L'AFFAIRE DE

MOISE VARY, Marchand de Chaussures, Montréal, FAILLI.

Les créanciers du Failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. S BROWN,
Syndic Officiel.
Montréal, 31 janvier 1867. ff—9

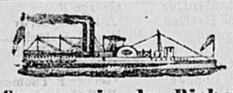

La Compagnie du Richelieu.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des ACTIONNAIRES de LA COMPAGNIE DU RICHELIEU aura lieu en son BUREAU, à MONTRÉAL, JEUDI le 14 FEVRIER prochain, à DEUX heures de l'Après-Midi, pour recevoir le rapport des Directeurs sur les affaires de l'année écoulée, pour l'Election d'un nouveau Bureau de Direction pour l'année courante, et pour la transaction d'autres affaires concernant la Compagnie.

Les livres de transport seront fermés du 1er au 14 Fevrier prochain, les deux jours inclusivement.

Par ordre,
J. N. BEAUDRY,
Secrétaire.
Bureau de la Compagnie du Richelieu, Montréal, 26 janvier 1867. } jd.—6

Leçons du Soir en Langues Modernes.

Pour accommoder les personnes que leurs occupations journalières privent de l'avantage de se livrer à l'étude importante des Langues Modernes, pendant le jour,

Monsieur Paul Santel,

Bachelier-ès-Lettres du Collége Royal de Montpellier, (France,) et professeur de Langues Modernes, a ouvert pour les Dames et les Messieurs des classes de Français, d'Italien, d'Espagnol, de Grec moderne, de Latin et de Musique.

Son cours comprend la lecture, l'écriture, la traduction, l'analyse, la dictée, la grammaire générale, la composition et la conversation ordinaire.

Les Dames et les Messieurs qui désirent apprendre ces langues trouveront un très-grand avantage à profiter de ces leçons et peuvent être assurés que la méthode de Monsieur Santel pour communiquer la parfaite connaissance des langes est incomparable.

MONSIEUR SANTEL donne aussi, comme par le passé, des leçons particulières au domicile des élèves à des prix modiques.

Conditions, une PIASTRE par semaine. Les leçons ont lieu tous les soirs, le samedi excepté, et la durée en est d'une heure.

Le cours se tient au No. 13, Place d'Armes, chambre Nos. 3, 4 et 5, premier étage.

18 déc. jno—140

MAGASINS A LOUER.

LE BEAU BLOC de NOUVEAUX MAGASINS, formant le coin des rues Notre-Dame et St. Pierre, récemment érigés par Thomas Tiffin, Ecr. S'adresser à

WM. A. CURRY,
Agent d'Immeubles,
84, Grande rue St. Jacques
29 janv. ff—7

ANNONCES DE LA CORPORATION

CORPORATION de MONTREAL.

Departement de l'Aqueduc.

Des Soumissions cachetées, adressées au Greffier de la Cité, à l'Hôtel-de-Ville, seront reçues jusqu'à

Lundi, le dix-huit Fevrier courant,

à MIDI, pour la construction de CINQ MAISONS EN BRIQUE à la Maison des Roues, selon les plans et devis que l'on peut voir au Bureau du Surintendant de l'Aqueduc, à l'Hôtel-de-Ville.

Chaque soumission devra être faite sur une formule que l'on pourra se procurer au susdit Bureau et devra contenir les signatures de deux personnes responsables qui veulent se porter caution de la due exécution du contrat.

Le Comité de l'Aqueduc ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

(Par ordre,)
LOUIS LESAGE,
Surintendant de l'Aqueduc.
Hôtel-de-Ville, Montréal, 7 février 1867. } jd—11

CORPORATION DE MONTREAL

AUX ARCHITECTES.

La Corporation de Montréal a besoin de Plans Devis et de l'élévation détaillée du coût de l'érection d'une

SALLE D'EXERCICE et D'UN ARSENAL

Sur l'emplacement choisi par la Corporation pour cette fin, sur la Rue Craig, près le Champ de Mars.

La Corporation se réserve le droit de garder et d'utiliser les DEUX Plans qu'elle croira les plus propres à l'objet en vue, en payant un boni de DEUX CENTS PIASTRES pour le meilleur et CENT PIASTRES pour le meilleur ensuite.

On peut se procurer les renseignement, nécessaires au sujet de ces Plans, en s'adressant au Bureau du Soussigné.

Les Plans seront adressés au Soussigné et devront être envoyés le ou avant le PREMIER jour de MARS prochain.

Par ordre,
CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.
Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 2 janv. 1867. } jd—4

CORPORATION DE MONTREAL.

Nomination du Maire et de Conseillers.

AVIS est par le présent donné que conformément aux exigences de la 7e section de la 23e Vic., chap. 72, la nomination de Candidats pour la charge de Maire de la Cité de Montréal, et pour celle de Conseillers pour les différents Quartiers d'icelle, se fera MARDI, le DOUZE de FÉVRIER courant, à DIX heures du matin : que les différentes nominations auront lieu en plein air, aux endroits plus bas indiqués, et en présence des différents Echevins et Conseillers ci-après nommés, à savoir :

1.—La nomination de Candidats pour la charge de Maire se fera à l'extrémité ouest du Marché Bonsecours, dans le Quartier Est de cette Cité ; et l'Echevin Rodden présidera la dite nomination.

2.—La nomination de Candidats pour la charge de Conseiller pour le Quartier Est se fera à la Pesée du Marché Bonsecours ; le Conseiller Leduc présidera.

3.—Pour le Quartier Centre, à l'encoignure nord-ouest de la petite rue St. Jacques et de la rue St. Lambert ; le Conseiller Ogilvie présidera.

4.—Pour le Quartier Ouest, au centre du côté nord-ouest du Marché Ste. Anne ; le Conseiller Bernard présidera.

5.—Pour le Quartier Ste. Anne, à l'encoignure de la rue St. Maurice et de la Place Chaboillez ; l'Echevin McCready présidera.

6.—Pour le Quartier St. Antoine, sur l'emplacement de la Pesée de l'ancien marché au foin, Place Victoria ; le Conseiller Isaacson présidera.

7.—Pour le Quartier St Laurent, à la Station Centrale du Feu, coin des rues Craig et Chenneville ; le Conseiller Brown présidera.

8.—Pour le Quartier St. Louis, à la Maison de Pompe, rue des Allemands ; le Conseiller St. Charles présidera.

9.—Pour le Quartier St. Jacques, au Marché aux Animaux, rue Craig ; le Conseiller Coupart présidera.

10.—Pour le Quartier Ste. Marie, au Marché Papineau ; le Conseiller Bastien présidera.

(Par ordre,)
CHS. GLACKMEYER.
Greffier de la Cité.
Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 7 février 1867. } 11

Maison de première Classe à Louer.

PLACE ROLLAND, Rue Berri. S'adresser 12 et 14, Rue St. Vincent.

J. B. ROLLAND.
5 février. jno—10

CHANTRE DEMANDE.

On demande un bon chantre pour la paroisse de St Bruno. S'adresser au curé du lieu.
2 février 1867. am—9

MEDECINES.

Nouvel Etablissement Sanitaire.

OXIGENATION ATMOSPHERIQUE
ET
HYDROTHERAPIE COMBINEES.

Voyez M. le Dr. Guérin, 487 Rue Craig.

Le nouveau système de l'Oxigénation Atmosphérique, maintenant breveté aux Etats-Unis, prend chaque jour de l'extension en Canada.

Combiné avec le traitement Hydrothérapique, on en obtient des résultats tout-à-fait extraordinaires. Ce traitement est fondé sur la nature et la raison. Plus de remèdes dont l'action ébranle quelquefois la constitution et est si inquiétante pour le malade ; mais certitude de soulagement, sinon toujours de guérison radicale, dans nombre de cas où tous les autres systèmes faillissent ; et particulièrement dans les MALADIES NERVEUSES, les RHUMATISMES INFLAMMATOIRES, CHRONIQUES OU GOUTTEUX, les FIÈVRES INTERMITTENTES, les INFLAMMATIONS DES ORGANES RESPIRATOIRES et les *Maladies particulières aux Femmes.*

L'établissement dirigé par M. le Dr. Guérin est fourni de tous les appareils nécessaires pour traiter les malades avec tout le comfort possible.

Venez et voyez par vous-même.

Consultations de 10 h. à midi, et de 2 à 4 h. P. M., à l'établissement, Rue Craig 487, 2d. porte de la Rue St. Dominique. On peut consulter M. le Dr. Guérin à sa résidence, 613 Rue Ste. Catherine, aux autres heures de la journée.

13 sept. 1866 aa—63

SIROP PECTORAL
DU
DR. GLOBENSKY

Pour toute espèces de Toux, Rhumes, Asthmes, Coqueluches, Consomption et Vomissement de sang de poumons, est le meilleur préservatif qui soit encore connu. L'efficacité en est parfaitement reconnue et prouvée par ce qui suit :

DR. GLOBENSKY, MONTRÉAL.

Mon Cher Docteur,

Je dois à la vérité de déclarer que plusieurs années passées, Mde Davignon fut prise d'une maladie de poitrine qui me fit craindre pour ses jours. Elle se mit alors sous vos soins et je suis heureux de reconnaitre qu'elle se sentit beaucoup mieux après quelques jours et que votre traitement l'a fait jouir depuis ce temps d'une santé que j'étais bien loin d'espérer.

PIERRE DAVIGNON, M. D.
Longueuil, 3 déc. 1866.

Montréal, janvier 1860.

Cette lettre a pour but de reconnaitre : 1o Que Messire Charles Lenoir, Prêtre du Séminaire de St. Sulpice et Directeur du Collége de Montréal, était, il y a trois ans, atteint d'un mal de poitrine et d'une toux continuelle, tel que son état de santé était regardé par tous comme très alarmant : 2o que ce monsieur ayant suivi à cette époque les prescriptions du Dr Globensky et pris ses remèdes, il a ressenti du mieux immédiatement, petit à petit le mal a disparu, la toux a cessé, et quoiqu'il ne jouisse pas d'une constitution vigoureuse, il a été capable depuis près de deux ans de se mettre constamment à son travail.

A. MERCIER, ptre.

N. B.—Cette lettre a été donnée avec l'approbation de Messire D. Granet, Supérieur du Séminaire de St. Sulpice.

(A Messieurs Globensky, Fils & Cie.)

Messieurs,

Je crois de mon devoir, dans l'intérêt public, de dire ici qu'il y a déjà plusieurs années je fus pris d'une maladie de poitrine accompagnée de crachement de sang et de matières, qui me fit souffrir pendant dix ans, sans que j'eusse jamais pu obtenir de soulagement efficace quoique je fusse traité par les premiers hommes de l'art.

En 1863, je me mis sous les soins du Dr. Globensky et je suis heureux de reconnaitre que je commençai immédiatement à me sentir beaucoup mieux et après quelques mois je fus complètement guéri. Je jouis maintenant d'une santé parfaite et c'est avec reconnaissance que je puis dire que je dois au Dr. Globensky le bienfait de la vie et le pouvoir de vaquer à mes affaires comme par le passé.

F. X. SAUCIER,
Marchand de fleur,
No. 179, Rue des Commissaires
Montréal, 17 mai 1866.

Ce Sirop est préparé seulement par

B. GLOBENSKY, M. D

Et vendu par Lymans, Clare & Cie, Henry, Simpson & Cie, Evans, Mercer & Cie, R. L. Latham, John Rogers & Cie, Picault & fils, Devins et Bolton, R. Birks, James Goulden, Henry R. Gray, W. B. Bulling, E. Muir, Kennett, Campbell & Cie, Nelson, Laviolette & Giraldi, et par

GLOBENSKY, FILS ET CIE,
Agents Généraux,
Pharmaciens, 21, Place Jacques-Cartier, Montréal.

PRIX : UNE BOUTEILLE $1.0
UNE DEMI " 0.60

☞ Réduction considérable pour les Marchands. ☜
19 juillet 77

AVIS AUX IMPORTATEURS.

NOUVELLE LIGNE DE VAISSEAUX
ENTRE
MARSEILLE, QUEBEC ET MONTREAL.

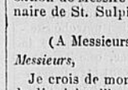

Nous attirons l'attention des importateurs, d'une manière spéciale, sur la nouvelle ligne maintenant établie entre Marseilles, Québec et Montréal, se composant de DEUX BEAUX VAISSEAUX NEUFS de 400 et 650 tonneaux, enregistrés première classe au Lloyd, anglais et français, bien gréés et rapides, qui laisseront Marseilles vers le 15 de Mars ou le premier Avril le plus tard.

Pour le fret et les conditions, s'adresser à MM. Chaix, Bryant et Cie, Marseilles; M. Jules Fournier, Montréal et L. Lieutaud, armateur et marchand de bois, Toulon (France.)

JULES FOURNIER,
Agent.
7 dec. fm—136

IMPRIMERIE
DU
JOURNAL "LE PAYS."

9, Rue Ste. Thérèse, 9,
MONTRÉAL.

CET établissement d'imprimerie est aujourd'hui sur un pied tel qu'il ne saurait être surpassé par aucun établissement de ce genre dans le pays.

L'acquisition qu'il vient de faire à des frais considérables de Caractères de Fantaisie, de Presses et d'encre des premières maisons de France et des Etats-Unis, lui permet d'exécuter les ouvrages les plus délicats avec toute la netteté et toute la promptitude désirables à de PRIX TRES REDUITS.

PHARMACIES.

SIROPS DE GARDNER.

J. Gardner, Chimiste et Droguiste, **455,** RUE NOTRE-DAME, près la Rue McGill, annonce à ses amis et pratiques qu'il est prêt à vendre ses

SIROPS DE CHOIX

en grandes bouteilles comme d'ordinaire. Sirops mis dans des bouteilles de grandeur ordinaire (*à vendre seulement en gros*) à 2s. 6d. par douzaine de moins que dans les grandes bouteilles.

J. GARDNER,
Rue Notre-Dame, près la rue McGill.
20 déc jno—141

ESSENCES ODORIFERANTES

les plus pures et les plus fortes à vendre en gros et en détail.

J. GARDNER,
Rue Notre-Dame

☞ *Essayez la Poudre de Gardner pour Patisserie.* ☜
20 déc jno—141

Mères qui avez des enfants difficiles à élever, servez-vous du Trésor des Nourrices du Dr. Picault, c'est le seul remède approuvé et ne vous laissez pas imposer par les annonces pompeuses faites dans les gazettes.—PICAULT et FILS, coin des rues N.-Dame et Bonsecours, Montréal. aa—75

LYMANS, CLARE & CIE,

OFFRE EN VENTE :

Huile de Lin bouillie, de couleur pale en barils et en quarts.
Huile crue en barils et en quarts
Benzine et Térébentine
Vernis
Couleur à l'huile
" en poudre
Mastic en vessie et en plus gros volume
Pinceaux, Palettes, Couteaux de Peintre, etc., etc., de manufacture anglaise
Huile de veau marin, couleur pale, en baril
" " " couleur paille "
" de foie de Morue
" de Baleine, raffinée de Winter
" de Cachalot
" pour machines
" de Porc, etc., etc., etc.,

No. 384 et 386 Rue St. Paul.
15 mai 1866. aa—51

GRAINES! GRAINES!! GRAINES!!!

PAS DE VIEILLES GRAINES, mais des graines toutes fraîches, des meilleures maisons de France et d'Angleterre.

Graines de fleur, plus beau choix : 300 variétés pour jardin et champs telles que :—

Fèves, Betteraves,
Carrottes, Choux,
Choux-Fleurs, Céleri,
Cocombres, Maïs (sucré),
Laitue, Oignons,
Persil, Navets,
Pois, Radis,
Champignons, etc., etc., etc.,

☞ Des catalogues sont fournis par le soussigné.

Camphre Anglais Raffiné,

CHLORIDE DE CHAUX ET COPERAS,
Les meilleurs désinfectants
BOUTEILLES DE NOURRICES
POUR ENFANTS,

Complètes, 1s 3d chaque
MAMELLES, de toutes sortes pour ces bouteilles,
TUBES EN CAOUTCHOUC do do
MAMELONS en Vitre, en Caoutchouc, Bois, etc.
SERINGUES—de Richardson, de Lewis et autres
Facteurs, en Vitre, Caoutchouc, Métal, etc.
A vendre par

J. GOULDEN
Chimiste et droguiste,
Près du Marché, Rue St. Laurent.
21 avril. 42

REMEDE DE DWIGHT
CONTRE LE
CHOLERA.

Ce remède célèbre a été employé avec beaucoup de succès durant le dernier choléra, à Montréal, et a été dernièrement recommandé par le savant missionnaire le Dr. Hamelin, et l'expérience qu'il en a faite dans plus de cent cas à Constantinople est une garantie suffisante de son efficacité.

Prix : 2s 6d et 1s 3d la bouteille.

Tout le monde devrait en avoir une bouteille dans la maison parce que dans le temps des épidémics, on se procure trop tard les services du médecin.

—AUSSI :—

Chloride de chaux. Camphre, Moutarde, etc.
HENRY R. GRAY,
Chimiste et Droguiste,
144, Rue St. Laurent.
(Etablie en 1859.)
1er mai 1866. aa—46

Les *Pastilles Vermifuges* du Dr. Picault sont les seules reconnues infaillibles contre les vers des enfants. ☞ Toutes les autres ne sont que des imitations. PICAULT et FILS, coin des rues N.-Dame et Bonsecours, Montréal. aa—75

FERRONNERIE.

Poeles! Poeles!

BRIQUES, ou Garnitures de Poêles à Charbon, Grilles, etc., pour les Poêles suivants :—Good Samaritan, Golden Era, Patriot, Nugget, Triumph, Harvest Queen, Pride of Canada, Lafayette, Hall and Parlor Stoves, Northern Light, McGregor, Magee, Albanian, Stewart, American, Queen of the West, Star of the West, Challenge, Black Diamond, Treasure. Talisman, Violet, Washington, Prize Grate, Mammoth, etc.

MEILLEUR & CIE.
526 Rue Craig.
24 novembre 1866 aa—39

MAGASIN DE QUINCAILLERIE.

Poêles de Cuisine a charbon et à bois de la plus belle description.

Assortiment Complet d'Ustensiles de Cuisine,

Couvre-plats, Cabarets, Pots à thé et à café, Moules à gelée, Couteaux de table de Jos. Rogers et Fils, cuillères et fourchettes plaquées en argent, Set de toilette, Bains, Nattes, etc.

—AUSSI :—

Un grand assortiment de pistolets de poche et de carabines de 5 à 15 coups à bon marché.

GEO. HAGAR & CIE.,
520 et 522, rue St. Paul.
14 avril 1866. aa—39

LAMPES! LAMPES! LAMPES!

Venant d'être reçue une nouvelle et grande variété de Lampes, pour être vendues à grand marché pour du comptant chez

M. MAUME,
161, Grande rue St. Jacques.
Vis-à-vis le Colonial House.
7 juin. aa—63

PHOTOGRAPHIE.

J. B. ROUILLIARD,

PHOTOGRAPHE.

No. 192, Rue Notre-Dame,
MONTREAL.

Il a en main tous les négatifs de Buxton, Mitchell, Moore et Rouilliard : Copies, 12½ cents chaque.
22 nov 1866. aa—130

PORTRAITS EN COSTUME D'HIVER.

W. NOTMAN

Vient de compléter un nouvel arrangement pour des Portraits en Costume d'Hiver.

Ce style produit beaucoup d'effet et a en outre l'avantage de donner aux amis éloignés une excellente idée de nos hivers canadiens et des amusements suivants en Canada :

LA MARCHE A LA RAQUETTE
LE GLISSAGE EN TRAINES SAUVAGES
PROMENADE EN SLEIGH
LA CHASSE
LA MARCHE
L'EXERCICE DU PATIN

Donnent une variété charmante dans un album.

W. NOTMAN,
PHOTOGRAPHE DE LA REINE,
17, Rue Bleury, Montréal.
10 Janv 148

SACS DE PAPIER

Imprimés et non-imprimés, en gros, 538, rue Ste, Marie, Montréal.

T. BROOKES ET FILS.
1er juin 1866. aa—58

ELIXIR
Balsamique Végétal
du Révd. N. H. DOWNS.

La meilleure, la plus essayée, la plus sûre et la plus infaillible médecine qui existe contre la toux. Il a été la première médecine du peuple depuis plus de 32 ans. Il est le

MÉDECIN DE FAMILLE

de milliers de familles.

Ayez le toujours en mains, car son usage fait à propos vous sauvera plus d'une douleur et plus d'une piastre.

GUÉRIT LA TOUX, LE RHUME, LE CROUP ET TOUTES LES MALADIES DE LA GORGE, DE LA POITRINE ET DES POUMONS.

ELIXIR DE N. H. DOWNS.

PRIX 25 CENTS ET 50 CTS

"Je regarde l'ODOUS KALLUNTERIOS comme une bonne préparation pour nettoyer et conserver les dents."

J. A. BAZIN,
Dentiste."

"J'ai expérimenté et analysé avec soin l'ODOUS KALLUNTERIOS et j'ai trouvé qu'il ne contient rien de délétère pour les dents. C'est pour moi un plaisir de le recommander au public comme une excellente et sûre préparation.

C. W. WEBB,
Dentiste."

"Ayant examiné les ingrédients qui composent l'ODOUS KALLUNTERIOS, je le considère comme un bon article pour la conservation des dents et des gencives.

C. BREWSTER,
Chirurgien-Dentiste."

Les précieuses médecines ci-dessus sont à vendre dans toutes les Pharmacies et les Magasins de la Province du Haut et du Bas-Canada, et si aucun marchand désire renouveler son approvisionnement, il n'a qu'à s'adresser aux propriétaires

BARNES, HENRY & CIE.,
513 et 515, Rue St. Paul Montréal, C. E.

Une maladie qui durait depuis trente ans enfin guérie :

Je certifie que ma femme a été pendant plus de trente ans affligée d'une toux assez gênante quelque fois pour produire la fièvre et la prostration. Après avoir à peu près tout essayé, un de mes amis m'engagea à essayer

L'Elexir Balsamique de Downs

et je vous assure que son usage a produit les meilleurs résultats. Elle peut maintenant sortir de la maison et s'occuper des affaires du ménage, ce qu'elle n'avait pas fait depuis des années.

Je le recommande sincèrement comme la meilleure médecine pour la toux qui ait jamais été mise devant le public sans exception.

JONATHAN SPRAGUE.
Duxbury, Vt., 21 mars 1859.

Liniment du Vermont
DE
HENRY.

Nous désirons désabuser le public de l'idée populaire mais erronée que le Liniment n'est qu'une lotion. Il sert aussi bien comme remède intérieur qu'extérieur et des centaines de cas de colique, choléra morbus, diarrhée et autres désordres de l'estomac guéris par son usage, attestent sa grande valeur dans tous les cas. Il est composé avec beaucoup de soins et contient plus d'ingrédients dispendieux qu'aucune autre médecine du même genre.

POUR LA GUÉRISON DE LA NEURALGIE, RHUMATISME, MAL DE TETE, MAL DE DENTS, COLIQUES, CHOLERA-MORBUS, DIARRHEE, ET DE TOUTES LES DOULEURS EXTÉRIEURES ET INTÉRIEURES.

LINIMENT DE HENRY.

PRIX SEULEMENT 25 CENTS.

"Je me suis servi du LINIMENT DE HENRY avec le meilleur résultat.

Juge SMITH.

"Votre LINIMENT DU VERMONT m'a guéri d'un Rhumatisme que j'avais dans les membres et pour le bon effet duquel vous pouvez croire que je vous suis très reconnaissant.

T. QUESNEL."

"La douleur était très grande mais elle a disparu en quelques minutes par l'usage du LINIMENT.

W. GIBSON."

"Je m'en suis souvent servi pour les maladies des boyaux et je ne me rappelle pas qu'il ait failli une seule fois d'opérer la guérison.

W. BALDWIN."

10 nov aa—125

MEDECINE.

ODOUS KALLUNTERIOS
ou
L'EMBELLISSEUR DES DENTS.

Cette agréable préparation pour les dents ne contient pas d'acide ou autres ingrédients délétères. Ne vous laissez pas effrayer par le nom. Demandez l'EMBELLISSEUR DES DENTS si vous ne pouvez prononcer le mot grec. Vous trouverez que

L'ODOUS

est la préparation la plus agréable connue pour laver les dents.

ESSAYEZ-LE.

POUR LES DENTS ET LES GENCIVES.

NETTOIE LES DENTS, BLANCHIT LES DENTS, DURCIT LES GENCIVES ET DONNE UNE BONNE ODEUR A LA RESPIRATION.

ODOUS KALLUNTERIOS

PRIX avec la Poudre 37½ Cts. sans Poudre 25 Cents.

Les précieuses médecines ci-dessus sont à vendre dans toutes les Pharmacies et les Magasins de la Province du Haut et du Bas-Canada, et si aucun marchand désire renouveler son approvisionnement, il n'a qu'à s'adresser aux propriétaires

BARNES, HENRY & CIE.,
513 et 515, Rue St. Paul Montréal, C. E.

J. D. LAWLOR,

Manufacturier et Marchand de MACHINES A COUDRE, invite respectueusement les personnes qui se proposent d'acheter des Moulins a Coudre, à venir examiner l'assortiment étendu et varié de Machines de première classe qu'il a en magasin, avant d'acheter ailleurs. Nous avons à vendre des Machines pouvant faire n'importe quelle couture avec du FIL CIRÉ, des Machines de SINGER, de notre propre manufacture ; des Machines de SINGER, de la manufacture de Singer, New-York ; moulins (muets) de PLANER, BRANSDORF ET CIE ; pour tailleurs, cordonniers, et les familles ; Machines à Coudre de C. IRWIN ET CIE., premier prix ; Machine pour famille, de WILSON, GIBB ET CIE Aussi, toutes les Machines employées dans la manufacture des bottes et chaussures. N. B.—Toutes les Machines vendues par nous sont garanties donner la plus entière satisfaction, sinon, le prix d'achat sera remboursé ! Soie, fil, coton, fil de toile, aiguilles, navettes, huile, et toutes espèces de fournitures pour Machines à Coudre, constamment à vendre. On apprend aux dames à coudre avec les Machines. Toute espèce de Machines à Coudre réparées et améliorées par J. D. LAWLOR, 66 rue St. Sulpice, coin de l'Eglise Parbissiale et de la rue Notre-Dame. Agents demandés pour toutes les villes du Canada.

22 mai 1866 aa—54

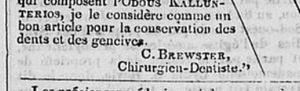

MACHINES A COUDRE
DE WEED
POUR LES
MANUFACTURES ET LES FAMILLES

Devant le public depuis 15 ans.

Ces Moulins par excellence sont à la fois simple et fort, font le point croisé,—la couture étant la même sur les deux côtés, et cousent *toute espèce* d'Etoffes.

On garantit qu'ils donnent satisfaction.

Veuillez venir les examiner avant d'acheter ailleurs.

Compagnie manufacturière de l'Amérique Britannique du Nord.

CHARLES QUEVILLON,
Agent,
No. 214, Rue Notre-Dame.
18 sept. 1866 aa—103

DISPENSAIRE DE MONTREAL,

Nos. 1 et 3, Rue St. Lambert, et 252 et 255, Rue Notre-Dame.

MM WOLFRED D. E. NELSON ET CIE., et M. GIRALDI (successeurs de J. M. TURCOT et Cie.,) Chimistes et Droguistes, Rue Notre-Dame remercient leurs nombreux amis et leur pratiques pour l'encouragement libéral qu'il leur ont donné, et il espèrent qu'ils continueront à leur accorder leur support. Ils attirent l'attention sur leur assortiment de Parfumeries, Savons, Brosses à Cheveux, à Ongles et à Dents, et sur le contenu de dix-sept caisses venant d'Eugène Rimmel, Parfumeur bien connu de Londres et Paris ; aussi sur leur fond de Drogues, Compositions Chimiques, etc., importées par l'*Achilles* et le *St. George.*

WOLFRED D. E. NELSON.
Licencié du Collége des Médecins et Chirurgiens.
J. GUSTAVE LAVIOLETTE,
SERAFINO GIRALDI
Montréal, 4 oct 1866. aa—110

BANQUE D'EPARGNE
DE LA
CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL.

AVIS.

Cet Institution donnera cinq par cent par année sur les dépôts, à compter du 1er janvier courant.

Par ordre du Bureau,
E. J. BARBEAU,
Caissier.
1er janvier 1867. jno—145

ASSURANCES.

"L'IMPERIALE"
COMPAGNIE D'ASSURANCE
CONTRE LE FEU

DE LONDRES
ÉTABLIE EN 1803,

Capital souscrit et Fonds de Reserve, un million neuf cents quarante-cinq mille louis sterling.

$9,725,000

Fonds déposés en Canada, $105,000 (garantie,)
AGENCE EN CANADA.
87 *et* 89, *RUE ST. FRANÇOIS-XAVIER*

Risques sur Marchandises, Meubles de Ménages et Bâtisses pris aux taux courants les plus bas. Les pertes sont promptement réglées sans référence à Londres.

RINTOUL, FRÈRES,
Agents généraux en Canada.
17 juillet 1866 aa—76

Compagnie d'Assurance des Citoyens.

DIRECTEURS :

EDWIN ATWATER, PRESIDENT.

JOHN G. MACKENZIE, THOS. WATSON,
JOHN PRATT, ADOLPHE ROY,
E. M. HOPKINS, ANDREW ALLAN,

Le capital de cette institution s'élève maintenant à $1,000,000, souscrit par un grand nombre de propriétaires et marchands les plus riches de cette cité.

Cette compagnie est capable d'assurer au public les avantages ci-dessous :

1. Sécurité parfaite, garantie par des biens-fonds considérables dans la localité, ainsi que par un bureau de direction composé de citoyens fortunés.

2. Assurance à des taux modiques de toute espèce de propriétés situées dans les quartiers approvisionnés par l'eau de l'aqueduc.

3. Règlement prompt et libéral des réclamations.

La compagnie sollicite le support de tous les propriétaires et marchands.

GEORGE B. MUIR, Gérant,
Bureaux : No 10 Place d'Armes, Montréal.
15 janvier 1867 am—1

COMPAGNIE
D'ASSURANCE MUTUELLE
CONTRE LE FEU
DE LA
CITÉ DE MONTRÉAL.

DIRECTEURS :

BENJ. COMTE, Ecr., PRÉSIDENT,
HUBERT PARÉ, Ecr., LOUIS COMTE, Ecr.,
ANDRÉ LAPIERRE, Ecr.,
ALEX. DUBORD, Ecr., R. A. R. HUBERT, Ecr
F. J. DURAND, Ecr.,
F X ST. CHARLES, Ecr, J C ROBILLARD, Ecr

LA plus économique de toutes les Compagnies d'Assurance est, sans contredit, la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA CITE. Ses taux sont de moitié moindres que ceux des autres compagnies en général. Elle offre toutes les garanties possibles de sûreté. Son but est de réduire de plus en plus le coût d'assurance pour propriétés en cette Cité. Il est donc de l'intérêt des citoyens d'encourager cette Institution si utile et si florissante.

Le Bureau de la Compagnie est au No. 2, Rue St. Sacrement.

ANT. COMTE,
Secrétaire.
1er mai 1866. aa—46

COMPAGNIE D'ASSURANCE
"UNION COMMERCIALE,"
Contre le Feu et sur la Vie.

LES soussignés ont nommé

MM. G. O. DeLORME.
ANTOINE TELLIER

leurs Agents assistants pour prendre des ASSURANCES à la Compagnie ci-dessus, dans la Cité de Montréal et ses environs.

MORLAND, WATSON ET CIE.,
Agents généraux pour le Canada
Montréal, 10 janv. 1865. 146

EN référence à l'annonce ci-dessus, nous avons l'honneur d'offrir au public nos services comme Agents locaux pour effectuer des Assurances à l'*Union Commerciale*, contre le feu et sur la vie. Cette Compagnie, avec un capital de $12,500,000 et l'immense patronage dont elle jouit, offre les plus sûres garanties aux personnes qui désirent s'assurer.

L'activité et la ponctualité que nous apporterons dans l'exercice des fonctions que les agents généraux ont bien voulu nous confier, nous mériteront, il faut l'espérer, une part légitime de patronage.

La classe commerciale des campagnes comme celle de la Cité trouvera de son avantage de s'assurer à l'Union Commerciale, et nous serons toujours prêts à répondre à toutes les demandes dans le plus court délai. Toute communication pourrait nous être adressée au Bureau de Poste, Boîte 533.

G. O. DeLORME,
ANT. TELLIER.
Montréal, 1er fév. 1866.

L'INDEPENDANCE PACIFIQUE
DU
CANADA.

M. Médéric Lanctôt prépare en ce moment une brochure où il s'efforce de traiter, sous tous ses aspects et à fond, la question de l'indépendance du Canada.

Cette brochure paraîtra vers le quinze de ce mois. Elle est entre les mains des imprimeurs et sera publiée en même temps dans les langues française et anglaise.

HOTEL RICHELIEU

No. 45, Rue St. Vincent, No. 45
PRÈS DE LA RUE NOTRE-DAME,
MONTREAL.

AIME BELIVEAU, PROPRIETAIRE.

TABLE D'HOTE ET CHAMBRES MEUBLEES

Des voitures attendent les voyageurs à l'arrivée des steamboats et des convois de chemin de fer.
11 ma no—56